

UNIVERSITÉ D'OTTAWA

ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DES ENGAGEMENTS POLITIQUES PORTANT SUR
LES ENJEUX AUTOCHTONES DANS LA SPHÈRE POLITIQUE QUÉBÉCOISE

MÉMOIRE PRÉSENTÉ COMME EXIGENCE PARTIELLE DE LA MAÎTRISE EN

SCIENCE POLITIQUE PAR

ÉMILE MERCURE-GIRARD

ÉCOLE D'ÉTUDES POLITIQUES

AOÛT 2025

À mon grand-père, Arthur Mercure.

Introduction

Les enjeux autochtones ont marqué l'espace public au cours des dernières années. En effet, les Autochtones revendiquent depuis une très longue période le respect de leurs droits ancestraux et leurs droits issus de différents traités. Bien que certaines avancées aient été faites, les luttes autochtones sont loin d'être terminées. Encore aujourd'hui, les Autochtones revendiquent un meilleur partage des richesses obtenues via l'exploitation de leurs terres traditionnelles et souhaitent que les gouvernements améliorent leurs conditions de vie dans leurs communautés. Plusieurs Autochtones au Canada vivent encore dans des conditions difficiles. En 2021, Statistique Canada a relevé que « les Autochtones étaient près de trois fois plus susceptibles de vivre dans un logement nécessitant des réparations majeures que les non-Autochtones. » (Statistique Canada, 2021). Le revenu moyen des personnes autochtones est aussi en dessous de la moyenne canadienne (Sawchuk, 2020). De plus, Statistique Canada a aussi rapporté que le tiers des Autochtones ont vécu de la discrimination au cours des cinq dernières années (précédant une enquête de 2022) (Perreault, 2022).

C'est donc un fait indiscutable que les gouvernements canadien et québécois doivent faire mieux à l'égard des peuples autochtones. C'est pourquoi les différents partis politiques au Québec ont, au fil du temps, pris des engagements envers les Autochtones dans leurs programmes politiques.

Les chercheurs se sont penchés sur la mobilisation autochtone ainsi que sur les réponses des différents gouvernements, mais nous en savons trop peu sur le positionnement des partis politiques sur cette question. Dans ce mémoire, j'explore cette thématique en analysant l'évolution des engagements dans les programmes électoraux des différents

partis au Québec depuis 1970. Ce mémoire a donc la question de recherche suivante : « Comment les principaux partis politiques québécois ont-ils abordé les questions de politique des Autochtones au fil du temps ? »

Pour répondre à cette question de recherche, ce mémoire est divisé en cinq sections. D'abord, je présente une revue de la littérature qui porte sur les relations entre les Autochtones et le gouvernement du Québec ainsi que sur les relations entre les Autochtones et le mouvement nationaliste au Québec. Le cadre théorique et la méthodologie de la recherche suivent cette revue de la littérature. J'analyse ensuite le positionnement des partis politiques sur les enjeux autochtones depuis les années 1970. Une conclusion vient par la suite conclure ce mémoire.

Revue de la littérature

Dans cette section, j'explore les écrits portant sur les relations entre les Autochtones et le gouvernement du Québec ainsi que sur les relations entre les Autochtones et le mouvement nationaliste au Québec. Cette division de la revue de la littérature en deux sous-sections reflète le fait que les auteurs soulignent régulièrement le caractère relativement unique de la gouvernance des enjeux autochtones par le Parti Québécois.

Les relations entre les Autochtones et le gouvernement du Québec

Dans un premier temps, la littérature aborde la question des relations entre les Autochtones et le gouvernement du Québec. Cinq aspects spécifiques sont explorés : (1) les aspects positifs dans les relations entre Autochtones et gouvernement du Québec, (2) les aspects négatifs dans les relations entre Autochtones et gouvernement du Québec, (3) les différences entre les visions autochtones et québécoises, (4) le génocide culturel et (5) le racisme systémique vécu par les Autochtones du Québec.

Plusieurs auteurs soulignent dans un premier temps des éléments positifs dans les relations entre les autochtones et le gouvernement du Québec, entre autres le fait que ce dernier en ferait davantage pour les Autochtones que le gouvernement du Canada (Cliche, 2021; Binette, 2020, p.16-17) et que des progrès réels ont été réalisés au fil des décennies (Salée, 2005). La littérature souligne les ententes offertes aux communautés autochtones de la part du gouvernement du Québec. La Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ) de 1975 est présentée comme étant particulièrement importante puisqu'elle représente « le premier accord et le premier traité moderne autochtones sur les revendications territoriales au Canada et elle est protégée par la Constitution du Canada » (Grand Conseil des Cris, s.d.). Cette entente prévoit une autonomie politique et administrative, des droits exclusifs de pêche, de chasse et d'installation de pièges sur des territoires de 170 000 km² aux Cris et Inuits et prévoit aussi des compensations financières de 234 millions de dollars aux communautés autochtones (Gouvernement du Québec, s.d.). Papillon (2021) affirme que « les relations entre l'État québécois et les peuples autochtones au tournant du 21^e siècle sont marquées par de nombreuses crises, mais aussi par des avancées incontestables » (Papillon, 2021, p.480; voir également Cliche, 2020). Les désordres vécus à ces époques ont créé un climat qui était propice au dialogue « de nation à nation » (Papillon, 2021, p.480).

Bien qu'il y ait eu des améliorations au fil des décennies, les relations entre le gouvernement du Québec et les Autochtones ne sont pas parfaites. Plusieurs auteurs soulignent la mauvaise gestion de la part du gouvernement du Québec dans certains dossiers, comme la crise d'Oka (voir St-Amand, 2010; Salée, 1995). Le projet de la centrale Manic 5, quant à lui, constitue « le plus grand vol de l'histoire moderne du Québec » selon

Binette (2020, p.46). On constate donc dans la littérature que beaucoup d'Autochtones ont, encore aujourd'hui, une mauvaise vision du gouvernement du Québec et qu'ils se sentent dépossédés (Salée, 1995; Binette, 2020, p.139; Nungak, 2019). D'ailleurs, Salée (1995) mentionne que les concessions faites par les gouvernements du Québec n'ont pas été satisfaisantes pour les peuples autochtones et que cela demeurera ainsi tant et aussi longtemps que les gouvernements ne répondront pas à leurs « demandes d'autodétermination et de la réappropriation territoriale » (p.296).

Plusieurs auteurs, quant à eux, mettent en relief les différences importantes entre les Autochtones et le gouvernement du Québec en ce qui a trait à leurs visions de la politique, de l'économie, de la culture, rendant les objectifs de chacun difficiles à accorder (Beaulieu et al., 2013; Savard, 2009). Salée (1995) souligne même l'incompatibilité entre la vision du gouvernement du Québec (capitaliste, possession du territoire, exploitation du territoire, etc.) et la vision de la gouvernance autochtone (territoire « attribué » et non possédé par un individu) dans plusieurs domaines. Whitaker (2016) a relevé la différence entre la vision de la souveraineté pour les Autochtones et la vision européenne. Pour les Autochtones, « la souveraineté peut être partagée entre différents peuples à condition que le droit à l'autodétermination soit reconnu » (Whitaker, 2016, p.86).

Binette (2020) indique que le Québec a infligé un génocide culturel envers les Autochtones et Giroux (2020*b*) l'explique en affirmant que le Québec a implanté de plus en plus de technologies ainsi que ses habitudes, ses règlements et ses lois « sans se préoccuper des habitudes, coutumes et modes de vie des Autochtones » (Binette, 2020, p.38 ; Giroux, 2020*b*, p.173). L'imposition de la sédentarisation et d'un système pénal aux peuples autochtones de la part des gouvernements du Québec et du Canada est aussi

présentée comme étant négative, car cela a, entre autres, brimé le mode de vie de plusieurs communautés autochtones (Beaulieu et al., 2013 ; Havard, 2009 ; Beaulieu, 2008; Dufour, 1993; Otis, 2005).

Le racisme systémique subi par les communautés autochtones du Québec est aussi un point majeur dans la littérature (Binette, 2020; Lefevre-Radelli, 2019; Fédération étudiante collégiale du Québec, 2021). Les Autochtones vivent encore aujourd’hui dans de moins bonnes conditions économiques et sociales que les non-autochtones du Québec. Binette (2020) signale que les restrictions imposées aux Autochtones sur leurs propres territoires ont fait en sorte que leur développement économique était limité. Ces restrictions ont été imposées par les gouvernements du Québec et du Canada.

Les relations entre les Autochtones et le mouvement nationaliste québécois

Ensuite, les relations entre les Autochtones et le mouvement nationaliste québécois sont l’une des thématiques abordées dans la littérature. Cette dernière est principalement abordée sous quatre aspects : (1) les ententes offertes aux Autochtones par le principal parti souverainiste (Parti Québécois (PQ)) lorsqu’il était au pouvoir, (2) les bonnes intentions du PQ vis-à-vis des peuples autochtones, (3) les lacunes du mouvement nationaliste vis-à-vis des peuples autochtones, et (4) les échecs des projets référendaires en ce qui a trait aux questions autochtones.

D’abord, le PQ, ayant entre autres comme objectif de faire l’indépendance du Québec, a proposé (et signé) plusieurs ententes aux Autochtones : la renégociation de l’entente de la Baie-James à la suite de la demande des Cris (1995), la Paix des Braves (2002), l’implication dans l’Approche commune de 2004 avec les Innus, etc. (Cliche, 2021, p.121 ; Salée, 2005). Salée (2005) rapporte que ces ententes, pour le Parti Québécois,

témoignent à leurs yeux d'une « gestion éclairée, juste et humaniste des réalités autochtones » et démontrent que sa gestion des enjeux autochtones est « beaucoup plus souple et démocratique que celles des autres administrations provinciales et que l'État fédéral » (Salée, 2005, p.59). Trudel et Vincent (2002) indiquent que la Paix des Braves, signée en 2002 et ayant comme objectif de réaliser un « décollage économique » pour la nation Crie, est l'aboutissement d'une « relation difficile entre souverainistes québécois et peuples autochtones qui remonte à au moins vingt-cinq ans » (p.119).

D'autres auteurs soulignent les bonnes intentions du PQ envers les Autochtones, comme c'est le cas de Trudel et Vincent (2002) qui affirment que le compte rendu de « la rencontre des Amérindiens du Québec et du gouvernement québécois » organisée au Château Frontenac en 1978 par René Lévesque « indique clairement la volonté des souverainistes de « libérer » les Autochtones (p.119). Plusieurs auteurs ont fait valoir que les leaders souverainistes mettent de l'avant « la nécessité et l'urgence, pour le Canada, de mettre un terme à sa tutelle sur les Autochtones et, pour le Québec, de se démarquer des pratiques coloniales » (Trudel et Vincent, 2002, p.119 ; Simard, 2001).

D'un autre côté, plusieurs auteurs soulignent les lacunes des mouvements nationalistes québécois vis-à-vis des Autochtones. C'est le cas de Savard (1979), qui mentionne que le projet souverainiste de 1980 se prononçait explicitement pour la poursuite du génocide prévu par le gouvernement canadien « et dont le peuple québécois lui-même a souvent été l'objectif » (Savard, 1979 cité dans Giroux, 2020, p.117). Giroux (2020) indique que le Québec « maître chez lui » s'est construit à partir « d'un État de type colonial » et que « le projet de souveraineté mis de l'avant par les forces nationalistes

québécoises, ne constituait pas un mouvement accompli de décolonisation » (Giroux, 2020, p.115; Trudel, 2017).

Il est important de mentionner que la majorité des Autochtones du Québec ont voté contre le projet de souveraineté aux référendums de 1980 et de 1995 (Wherret, 1996; Drouilly, 1996). Plusieurs auteurs ont abordé les différentes raisons ayant poussé les Autochtones à voter massivement pour le non à ces deux référendums, comme le fait que dans le scénario d'un Québec indépendant, le Nunavik et le Nunavut seraient séparés par une frontière, rendant ainsi « plus difficiles les contacts avec les autres peuples autochtones du Canada » (Woehrling, 1995, p.328 ; Wherret, 1996 ; Gould, 2002). La crainte des Autochtones de perdre « leur sécurité financière, puisqu'ils recevaient des paiements de transfert fédéraux » est aussi rapportée par Trudel (2017, p.56).

Finalement, Papillon (2021) rappelle que François Legault, Premier ministre du Québec et chef du parti nationaliste Coalition Avenir Québec, continue de nier l'existence du racisme systémique au Québec. La situation est différente dans le reste du Canada, car le « fait colonial est désormais abordé de front » (Papillon, 2021, p.481).

Comme nous venons de le constater, il y a déjà une littérature importante portant sur les relations entre les Autochtones et le mouvement nationaliste québécois et, dans une moindre mesure, une littérature qui aborde les relations entre le Parti Québécois (principal véhicule politique du nationalisme québécois) et les Autochtones.

Cependant, aucune étude à ce jour n'a exploré la réponse de l'ensemble des principaux partis politiques québécois par rapport aux enjeux autochtones ainsi que l'évolution de leurs réponses dans le temps. De plus, aucune étude ne s'est penchée sur la

façon dont la question autochtone s'inscrit dans le système partisan québécois. Le cas québécois est presque unique dans le monde sur la question de la relation entre les mouvements nationalistes et les Autochtones. Très peu de pays dans le monde assistent à cette situation où une minorité nationale (dans ce cas-ci les Québécois) ayant un mouvement nationaliste important est confrontée à la présence de populations autochtones occupant le même territoire. Le mouvement nationaliste est important au Québec. En effet, plusieurs auteurs ont démontré que le clivage principal au Québec qui a structuré et polarisé l'électorat était la souveraineté et la relation de la province avec le Canada, plutôt que le clivage gauche-droite (Montigny et Gélinau, 2019).

Le Parti Québécois est un parti politique qui a tenté de répondre aux revendications autochtones. Ces réponses sont parfois critiquées, parfois bien reçues. Si la plus grande sensibilité du Parti Québécois aux revendications autochtones est souvent affirmée, une telle affirmation aurait intérêt à être testée systématiquement au niveau empirique. C'est ce que je propose de faire dans ce mémoire par l'intermédiaire d'une exploration de la place des enjeux autochtones dans les programmes politiques des principaux partis politiques québécois depuis 1970.

Cadre théorique

La revue de littérature de la section précédente m'a permis de préciser ma recherche en démontrant l'absence d'études à ce jour sur le positionnement des partis politiques québécois sur les questions autochtones. Étudier les partis politiques est pertinent, car ils sont « essentiels au fonctionnement des démocraties modernes et constituent les principaux canaux institutionnels de représentation politique, assurant la médiation entre les citoyens, leurs demandes et l'État » (Sartori, 1976 cité dans Piccio, 2016, p.267). La revue de la

littérature m'a permis de faire le constat que les réponses des différents gouvernements québécois face aux enjeux autochtones ont beaucoup évolué au fil des années. Dans ce mémoire, j'ai comme objectif de recherche d'explorer les réponses de l'ensemble des principaux partis politiques québécois par rapport aux enjeux autochtones et d'analyser leur évolution dans le temps. Pour atteindre cet objectif, le cadre théorique de ma recherche s'insère dans la littérature portant sur les partis politiques et la réactivité de ces derniers.

L'évolution des programmes des partis peut se mesurer par le nombre de mentions des enjeux autochtones présents dans les programmes (quantitatif) de même que par l'évolution des propositions dans les programmes (qualitatif). Certaines propositions dans les programmes peuvent ainsi être jugées davantage comme étant en phase avec les revendications des peuples autochtones, par exemple l'autonomie gouvernementale, qui est au cœur des luttes autochtones (Gouvernement du Canada, 2024). Un programme politique qui favorise ou respecte l'autonomie gouvernementale serait perçu positivement dans mon analyse des programmes. La réactivité des partis politiques face aux enjeux autochtones constitue donc la variable dépendante de ma recherche.

La réactivité des partis renvoie au fait que différents événements peuvent faire changer les positions des partis politiques et donc les faire réagir. En effet, les partis politiques sont loin d'être statiques, ils sont très réactifs et perméables aux changements. Lorsqu'il y a certains débats ou enjeux qui ressortent dans l'actualité, les partis politiques prennent position. Cependant, ceux-ci prennent en considération l'opinion publique lorsqu'ils se positionnent sur des enjeux. Certains partis sont davantage réactifs aux électeurs médians alors que d'autres partis sont plus réactifs aux membres du parti (Lehrer, 2012). De plus, les partis politiques évoluent dans un contexte compétitif. Lorsqu'ils ont des compétiteurs

à gauche et/ou à droite sur l'échiquier politique, cela peut affecter leur positionnement, surtout que chacun de ces partis tente de gagner des appuis (Piccio, 2016).

Pour comprendre la réponse des partis et analyser leurs réponses dans le temps face aux enjeux autochtones, différents auteurs et théories sont mobilisés dans ce mémoire. Je propose donc de séparer mon cadre théorique en deux sections : 1) les éléments qui permettent de comprendre et d'expliquer la réactivité des partis et 2) les éléments qui permettent d'expliquer les différences de réponses entre les partis.

Éléments qui permettent de comprendre et d'expliquer la réactivité des partis

Piccio (2016) a souligné qu'il y a plusieurs facteurs qui peuvent produire des changements au sein des partis et les faire réagir. Les mouvements sociaux font partie de ces moteurs, car ils produisent certains changements, mais « ils ne peuvent être considérés comme le seul et principal moteur des changements » (Piccio, 2016, p.269). Piccio (2016) ajoute que les partis politiques peuvent changer leurs positions de plusieurs façons. Premièrement, les changements peuvent être observés dans les programmes électoraux, les discours et les journaux de partis (Piccio, 2016, p.269). Deuxièmement, on peut observer des changements lors de l'introduction de propositions de nouvelles lois au parlement (Piccio, 2016). Compte tenu des restrictions associées à un mémoire de maîtrise, le choix a été fait de limiter mon analyse aux programmes électoraux et à leur évolution depuis l'élection de 1970.

Les changements partisans et la réactivité des partis politiques sont au cœur de ce mémoire. Par changement partisan, nous entendons à la suite de Harmel et Janda (1994 : 275) « toute variation, altération ou modification de la manière dont les partis sont

organisés, des ressources humaines et matérielles sur lesquelles ils peuvent s'appuyer, ce qu'ils défendent, et ce qu'ils font ». Harmel et Janda (1994) ont souligné deux conditions nécessaires au changement partisan : un facteur externe et un facteur interne. Dans les facteurs externes, on retrouve « les réformes institutionnelles, les événements sociétaux majeurs, l'apparition de nouveaux compétiteurs au sein du système partisan » (dans Van Haute et Sauger, 2018, p.586). Ignazi (2020), de même que Cross et Pilet (2015) ont ajouté aussi le rôle de l'opinion publique comme facteur de changement comme « la perte de légitimité, ou la mobilisation de l'opinion publique à la suite d'une crise touchant un ou plusieurs partis, peut constituer un déclencheur de réformes » (cité dans Van Haute et Sauger, 2018, p.586).

Il est aussi important de souligner que « certains chocs externes toucheront davantage certains partis en fonction de leur objectif premier » (Harmel et Janda, 1994, cité dans Van Haute et Sauger, 2018 p.586). En effet, les défaites électorales et les mobilisations de l'opinion publique touchent en particulier « les partis vote-seeking; les événements sociétaux externes, les partis policy-seeking », etc. (Van Haute et Sauger, 2018, p.586).

Pour ce qui est des facteurs internes, Harmel et Janda (1994) ont rapporté le changement de leader, car ceux-ci peuvent amorcer des réformes au sein des partis pour des raisons personnelles ou politiques (« mettre en œuvre des propositions ayant mené à leur sélection ») (Van Haute et Sauger, 2018 p.588).

En conclusion, pour comprendre l'évolution du positionnement de partis politiques dans le temps, il nous faut tenir compte de trois principaux facteurs : 1) l'introduction de propositions de nouvelles lois au parlement et 2) les facteurs externes et 3) les facteurs internes menant aux changements partisans.

Éléments qui permettent d'expliquer les différences des réponses entre les partis

Qu'en est-il des différences quant à la réponse des partis aux enjeux autochtones? Au Québec, deux clivages sont très importants. D'abord, le clivage fédéralisme-souverainisme qui a longtemps opposé le Parti libéral au Parti Québécois. Puis, dans une moindre mesure, le clivage gauche-droite qui demeure un clivage important au Québec (Nadeau et Bélanger, 2017). Les deux facteurs peuvent nous permettre de mieux comprendre les différences entre les partis politiques.

D'abord, le clivage fédéralisme-souverainisme peut faire varier les réponses des différents partis par rapport à la question des groupes minoritaires au Québec (Montigny et Gélinau, 2019). Par exemple, Xhardez et Paquet (2021) ont relaté que le PQ (principal parti souverainiste) avait déjà pris des engagements favorables à l'immigration avant le référendum de 1995 pour lutter contre les accusations d'anti-immigration et de nationalisme ethnique. C'est une démarche que les partis nationalistes au Québec peuvent faire s'ils veulent que leur projet politique soit perçu comme étant ouvert à la diversité puisque des partis explicitement nationalistes en Europe sont souvent associés à des prises de position anti-immigration (Perrineau, 2002; Bréchon, 2024).

Cette logique peut sans doute s'appliquer également à la question autochtone. Au Québec, les partis souverainistes présentent le projet d'indépendance comme une opportunité de repenser l'autodétermination des peuples autochtones et de briser la Loi sur les Indiens (Maertens, 2021). On remarque aussi que les partis souverainistes critiquent davantage les démarches du gouvernement fédéral que les partis fédéralistes, notamment en ce qui a trait aux politiques du gouvernement fédéral vis-à-vis des communautés autochtones (Maertens, 2021).

Ensuite, le clivage gauche-droite a un impact dans les réponses et les positionnements des partis politiques, entre autres au Québec (Nadeau et Bélanger, 2017). Noël et Thérien (2010) ont souligné que « les tenants de la gauche tendent à être plus sensibles à la spécificité et à légitimité des revendications des plus faibles, qu’il s’agisse de petites nations ou de minorités opprimées » (p. 285; cité dans Carbonneau, 2014). D’un autre côté, « La droite quant à elle privilégie le statu quo et considère injuste le traitement asymétrique des minorités, estimant que les « générations actuelles [...] n’ont rien à voir avec les fautes du passé » (Noël et Thérien, 2010 p. 288; cité dans Carbonneau, 2014). Aussi, Piccio (2016) a démontré que les partis de gauche sont « plus enclins à prendre en compte les demandes des mouvements sociaux et apporter leur soutien aux mobilisations des mouvements » (p.279). On voit bien qu’il y a des différences en ce qui a trait à la façon de réagir aux enjeux touchant les minorités entre les partis de droite et les partis plus à gauche.

Lipset et collab (1962) ont écrit que :

Par gauche, nous entendrons prôner le changement social dans le sens d’une plus grande égalité – politique, économique ou sociale ; par droite, nous entendrons soutenir un ordre social traditionnel plus ou moins hiérarchique et nous opposer au changement vers l’égalité (p.1135)

Jost (2021) a mentionné que c’est toujours le cas aujourd’hui. Scheffler (2010) a résumé le conflit moral entre la gauche et la droite en soulignant l’incompatibilité entre égalité et tradition (ce dernier plutôt prôné par la droite).

Cette discussion théorique m’amène à formuler quatre principales hypothèses qui seront testées dans ce mémoire :

H1 : Les références aux enjeux autochtones dans les programmes électoraux ont augmenté au fil du temps;

H2 : Les promesses électorales des partis politiques québécois ont de plus en plus été dans le sens d'un respect de l'autonomie gouvernementale;

H3 : Le Parti Québécois s'est montré plus ouvert aux enjeux autochtones et au respect de l'autonomie gouvernementale autochtone dans ses programmes électoraux que les autres partis;

H4 : Les partis politiques de gauche au Québec ont été plus susceptibles de mentionner les enjeux autochtones dans leurs programmes électoraux que les partis plus à droite sur l'échiquier politique.

Méthodologie

Le Québec constitue un cas particulièrement intéressant pour explorer la réponse des partis aux revendications autochtones. Outre la présence sur son territoire de 11 nations autochtones ayant chacune des revendications précises, il y a aussi un mouvement nationaliste québécois important qui a lui aussi ses propres revendications. Pour retracer l'évolution des positions des partis politiques québécois au fil du temps, mon analyse a procédé en trois étapes : 1) la collecte des prises de position sur les enjeux autochtones dans les programmes des principaux partis politiques au Québec publié entre 1970 et 2022; 2) le codage, phrase par phrase, des déclarations portant sur les enjeux autochtones présentes dans ces documents selon une catégorisation bien précise avec un système de points et; 3) l'analyse de l'évolution des positions des partis politiques portant sur les enjeux autochtones grâce à l'ensemble des données recueillies.

La première étape de cette analyse a nécessité de télécharger tous les programmes en français des principaux partis politiques au Québec entre 1970 et 2022 : le Parti libéral du Québec (PLQ), le Parti Québécois (PQ), l'Action démocratique du Québec (ADQ), la Coalition Avenir Québec (CAQ) et Québec solidaire (QS). Ces téléchargements ont été possibles grâce à deux sites internet : POLTEXT et le site des archives du Québec. Ensemble, ces deux sites m'ont permis de recueillir 53 programmes de différents partis politiques au Québec (liste des documents disponibles en annexe A). Au cours de leur existence politique, tous ces partis ont abordé dans leurs programmes les enjeux autochtones. J'ai choisi les partis dominants de la scène provinciale et j'ai exclu les partis politiques qui n'avaient aucune représentation à l'Assemblée nationale au moment de mon analyse. Cette exclusion de mon analyse concerne aussi le Parti conservateur du Québec (PCQ). J'ai cependant inclus l'ADQ, car elle s'est fusionnée en 2012 avec la Coalition Avenir Québec, qui au moment de mon analyse, possédait une majorité de sièges à l'Assemblée nationale. La période choisie pour l'analyse (1970-2022) est longue et me permet de couvrir un total de 15 élections. Durant cette période, le PLQ a formé le gouvernement à 8 reprises, le PQ à 5 reprises et la CAQ à 2 reprises (incluant l'élection de 2022). Cette période inclut aussi la naissance de l'ADQ en 1994 (qui a fusionné en 2012 avec la Coalition Avenir Québec fondée en 2011), puis de Québec solidaire qui a été fondé en 2006. La période choisie est aussi très intéressante, car elle me permet d'analyser l'évolution des positions sur les peuples autochtones pendant plusieurs décennies et elle inclut des moments importants pour le gouvernement québécois comme les deux référendums portant sur la souveraineté du Québec (1980 et 1995). L'analyse permet ainsi d'explorer, entre autres, si l'organisation de ces référendums a eu un impact sur l'attention

portée aux enjeux autochtones dans les publications des partis politiques. La période de l'analyse inclut aussi des moments importants pour les Autochtones comme la Convention de la Baie James (1975) et la crise d'Oka (1990). Finalement, puisque l'analyse couvre plus de cinquante ans, elle me permet d'identifier les périodes où les partis politiques ont accordé la plus grande importance aux enjeux autochtones dans leurs programmes. Pour illustrer cette analyse, les références accompagnent toujours les citations selon le modèle suivant : (nom du parti, année de publication). La liste de tous les documents analysés pour ce mémoire se trouve en annexe A.

Pour la deuxième étape de ma recherche, j'ai lu et codé manuellement toutes les déclarations portant sur les enjeux autochtones présents dans les programmes des différents partis politiques entre 1970 et 2022. Pour m'aider dans le codage des documents, j'ai dû effectuer des recherches de mots-clés dans les programmes (autochtone(s), Premières Nations, Inuit(s) et même Amérindien(s) et Indien(s) (pour les plus anciens programmes)). Généralement, les mentions portant sur les enjeux autochtones étaient toutes dans la même section des programmes, ce qui a facilité l'extraction de ces références.

Une fois toutes ces références aux enjeux autochtones repérées et extraites des programmes, je me suis concentré sur le codage précis et le système de points (voir annexe B). D'abord, pour chaque enjeu autochtone mentionné dans le programme, celui-ci recevait un point. Cela m'a permis de calculer le nombre total de mentions d'enjeux autochtones dans chaque programme et ensuite de compiler les résultats pour chaque élection. Il arrivait qu'entre deux élections, un parti politique eût présenté deux programmes. Par exemple, pour l'élection de 1973, le PQ avait publié deux programmes, soit un en 1971 et un en 1973. Lorsqu'un parti politique avait présenté deux fois la même idée ou une proposition

identique dans deux documents différents en vue de la même élection, je supprimais manuellement la deuxième mention dans mon analyse. Ainsi, le nombre de publications de la part d'un parti politique n'a pas pu biaiser mon analyse. Ces mesures s'avéraient particulièrement importantes à faire pour pouvoir ensuite comparer de manière juste tous les programmes.

Cependant, il est important de noter que ces mentions dans les programmes touchant les enjeux autochtones n'allaient pas toujours dans le même sens que les revendications autochtones. C'est pour cela qu'en plus de calculer le nombre total d'enjeux autochtones mentionnés dans chaque programme, chaque proposition touchant un enjeu autochtone a été placée dans l'une des quatre catégories présentées en annexe B et obtenait un point lorsqu'elle correspondait à l'une des catégories. J'ai séparé chacune des déclarations dans les programmes selon les quatre catégories suivantes : 1) la protection et la valorisation des langues et des cultures autochtones, 2) le respect de l'autonomie gouvernementale autochtone, 3) la protection des territoires autochtones, 4) l'amélioration des services offerts aux Autochtones. Aussi, un élément dans un programme pouvait obtenir plusieurs points. Par exemple, si la proposition concernait la protection et la valorisation des langues et des cultures autochtones (ex : 1.1 protéger les langues autochtones et 1.2 protéger les cultures), elle pouvait obtenir deux points (un point pour la langue, un point pour la culture).

J'ai choisi comme deuxième catégorie le respect de l'autonomie gouvernementale autochtone, car on sait que l'autonomie gouvernementale est très importante pour les communautés autochtones (Gouvernement du Canada, 2024). Il me semblait important d'inclure cette catégorie pour souligner les propositions des programmes qui allaient dans

cette direction. Ainsi, chaque proposition qui avait comme objectif de respecter ou favoriser l'autonomie autochtone obtenait un point.

Pour la troisième catégorie « la protection des territoires », chaque déclaration dans les programmes qui faisait référence au fait que le parti politique voulait protéger le territoire autochtone obtenait un point. Une proposition pouvait aussi obtenir un point lorsqu'elle mentionnait qu'il fallait inclure les Autochtones dans le processus décisionnel lors d'un projet de développement touchant leurs territoires.

Pour la section de « l'amélioration des services », à chaque fois que le programme proposait une mesure pour améliorer les services offerts aux Autochtones, celui-ci obtenait un point, cela pouvait englober beaucoup d'éléments comme l'éducation, les services sociaux, la santé, etc.

Pour finir, j'ai aussi ajouté une catégorie « autres » pour inclure d'autres enjeux pertinents qui ne cadraient pas dans les autres catégories. J'ai ensuite traité dans mon analyse qualitative ces thèmes dans les programmes qui ne cadraient pas dans mes quatre catégories.

Le système de points est donc séparé en deux catégories : 1) Le nombre de points correspondant au nombre total de mentions d'enjeux autochtones dans les programmes 2) les points obtenus pour chaque élément du programme qui correspondait à l'une des quatre catégories mentionnées ci-dessus (ou annexe B). Cette analyse poussée m'a permis de bien comparer les différents programmes politiques entre 1970 et 2022 en matière d'enjeux autochtones.

Analyse

Avant de présenter l'analyse, il me semble essentiel d'aborder rapidement certains détails concernant les enjeux autochtones au Québec. D'abord, une grande partie des enjeux touchant les Autochtones au Canada (et donc au Québec) sont sous la compétence du gouvernement fédéral. Selon la loi constitutionnelle de 1867, paragraphe 91 (24) : « le gouvernement fédéral exerce l'autorité législative sur les Indiens et les terres réservées pour les Indiens » (Bibliothèque du Parlement, 2019). La Confédération canadienne a été créée sans qu'aucun représentant des peuples autochtones ne prenne part aux pourparlers ayant mené à l'adoption de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867 (Rocher et Laforest, 2023). Historiquement parlant, le gouvernement fédéral n'a pris ses responsabilités qu'envers les Autochtones vivant dans les réserves. Il en résulte que les autres Autochtones vivant hors réserves se sont trouvés dans un « désert juridique sur le plan de la compétence législative » (Bibliothèque du Parlement, 2019). Les Autochtones ont été sédentarisés de force en étant placés dans des réserves avec l'adoption de la Loi sur les Indiens. Cette loi de 1876 (originellement appelée l'Acte des sauvages) définit ceux qui sont considérés comme « Autochtone » et elle prescrit certains droits et aussi certaines contraintes pour ceux enregistrés. La loi ne reconnaît aucunement les Autochtones comme propriétaires des territoires des réserves. En effet : « La Loi sur les Indiens définit la réserve indienne comme étant une « parcelle de terrain dont Sa Majesté est propriétaire et qu'elle a mise de côté à l'usage et au profit d'une bande » (Ministère de la Justice du Canada, 2019). Les Premières Nations et les Inuits sont, encore aujourd'hui, aux prises avec « un système colonial » (Beaulieu, Gervais et Papillon, 2013, p.12).

Les compétences accordées aux gouvernements fédéral et provincial ont historiquement beaucoup nui à l'autonomie gouvernementale des Autochtones. Bien qu'elle soit une compétence fédérale, la responsabilité des Autochtones chevauche souvent celle des provinces (Bibliothèque du Parlement, 2019). Entre autres, l'éducation est une compétence provinciale. Les provinces ont également leur mot à dire sur plusieurs décisions qui viennent toucher directement les Autochtones. Par exemple, les provinces prennent des décisions en matière de services offerts aux Autochtones comme la santé et aussi au niveau de la gestion des ressources naturelles.

Analyse des programmes

Le Parti libéral du Québec

Le PLQ, principal parti fédéraliste au Québec et plus à droite économiquement, a eu une grande implication dans la négociation de l'entente juridique de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois de 1975. Cependant, le parti s'est très peu consacré aux enjeux autochtones dans ses programmes des années 70. En effet, on ne retrouve qu'un seul engagement envers les Autochtones¹ entre 1970 et 1979. Cet engagement se trouve dans le programme de 1973 où on peut lire l'objectif suivant : « mettre de l'avant des programmes favorisant la participation des Autochtones » (dans sa section sur l'énergie) (PLQ, 1973, p.22).

¹ Tout au long de mon mémoire, j'emploie le terme « communauté » au lieu de l'expression « réserve ». Je privilégie les expressions « Autochtones » ou « Premières Nations et la nation inuite » même si dans certains programmes, on a fait référence aux Autochtones en tant qu'« Amérindiens ». J'utilise donc « Autochtones » ou « Premières Nations et/ou la nation inuite » lorsque je dois généraliser l'ensemble des nations autochtones du Québec, mais lorsque c'est possible, je nomme la nation autochtone par son nom.

En 1981, le PLQ a commencé à accorder une plus grande attention aux enjeux autochtones en y accordant plusieurs pages de son programme. On y retrouve 11 propositions différentes et c'est d'ailleurs dans ce programme de 1981 que le PLQ a formulé le plus d'engagements envers les Autochtones durant son existence. Ces engagements se démarquent surtout au niveau de l'amélioration des services pour les peuples autochtones (6 points), par exemple : « mettre sur pied des programmes de santé, de prévention et d'hygiène adaptés aux besoins particuliers des communautés autochtones ou d'apport d'une attention particulière aux femmes autochtones en ce qui a trait à leur santé et leurs conditions de vie » (PLQ, 1981, p.30). Ce programme consacre une légère importance à la langue et aux cultures autochtones ainsi qu'à l'autonomie gouvernementale. Cependant, il n'y a aucune référence aux Autochtones dans ses programmes de 1985 et de 1989.

Pour continuer, le PLQ a formulé 3 engagements envers les Autochtones dans son programme de 1994 et 6 engagements dans celui de 1998. Cela représente une diminution du nombre d'engagements par rapport à son programme de 1981. D'autre part, c'est en 1990 que l'on assiste à la crise d'Oka : un mouvement de résistance dans la communauté mohawk de Kahnawake près de la ville d'Oka, et elle a commencé lorsque des ensembles résidentiels avaient été annoncés sur des territoires que les Mohawks réclamaient depuis longtemps (1759). Il y avait notamment un cimetière mohawk sur ces territoires. Les tensions ont augmenté lorsqu'un permis d'agrandissement d'un terrain de golf a été accordé à un promoteur québécois par le maire d'Oka de l'époque, Jean Ouellette (St-Amand, 2010). Le 11 juillet 1990 a eu lieu une fusillade blessant mortellement le caporal

Marcel Lemay de la Sûreté du Québec. Joe Armstrong (Mohawk) est aussi tué (par lapidation) durant la crise d'Oka.

Suite à ces événements, le PLQ a publié en 1994 son premier programme, et il y présente 3 engagements envers les Autochtones, dont celui de créer « une instance de médiation bipartite comprenant un nombre égal de membres autochtones et de membres non autochtones dans le but de créer un nouveau climat de confiance » (PLQ, 1994, p. 62). La crise d'Oka ne semble pas avoir eu un impact significatif sur l'attention accordée aux enjeux autochtones dans le programme de 1994 du PLQ.

Cependant, son programme de 1998 (à la suite du référendum de 1995) contient davantage d'engagements (6) envers les Autochtones. Le parti prend notamment l'engagement de « prendre les mesures nécessaires devant conduire, avec les peuples autochtones, à un règlement concernant les revendications territoriales » (PLQ, 1998, p. 15). Selon mon analyse, le référendum de 95 pourrait avoir eu un léger impact sur l'attention que le PLQ a consacré aux Autochtones, puisque l'on remarque que pour l'élection de 1994 et de 1998, le parti a formulé plusieurs engagements concernant les Autochtones alors que dans ses programmes de 1985 et de 1989, il n'y avait aucun engagement les concernant. Le parti s'est aussi engagé à mettre en place des mesures pour « conserver, protéger et promouvoir les langues et les cultures autochtones » dans son programme de 1998 (PLQ, 1998, p.15).

Très peu d'engagements envers les Autochtones ont été publiés dans les années 2000 par le PLQ (seulement 2 engagements). En effet, à l'élection de 2002, aucun engagement envers les Autochtones n'est présent dans le programme, tandis qu'à l'élection de 2007 et de 2008, le PLQ a pris 1 engagement pour chacune de ces élections. Ces

engagements concernent les consultations avec les Autochtones pour des projets de développement.

Pour continuer, 5 engagements ont été publiés entre 2010 et 2019 (4 engagements à l'élection de 2014 et 1 engagement à l'élection de 2018). En 2011, le gouvernement de Jean Charest annonce le Plan Nord (programme de développement des régions nordiques). Le territoire visé par ce programme de développement est « habité par près de 33 000 Autochtones appartenant à quatre nations : les Cris et les Inuits, dans la région du Nord-du-Québec, ainsi que les Naskapis et les Innus, dans la région de la Côte-Nord » (Bigué et Pagé, 2009). Or, dans son programme de 2012, il n'y a aucune mention des peuples autochtones. Dans son programme de 2014, le PLQ précise cette fois que « pour relancer le Plan Nord, il faut travailler ensemble avec les communautés autochtones et les impliquer dans notre démarche » (PLQ, 2014, p.35). Ce programme de 2014 propose aussi des programmes de formation adaptés aux besoins des jeunes Autochtones.

En 2018, le PLQ n'a pas publié un véritable programme, mais plutôt un document contenant les déclarations de presse du parti (il a tout de même été comptabilisé dans l'analyse). Le parti a ainsi regroupé les engagements du PLQ pour l'élection à venir. Dans cette compilation de communiqués de presse, il n'y a qu'une seule mention des Autochtones : « s'assurer de la participation de toutes les forces vives au marché du travail telles que les travailleurs expérimentés, les communautés autochtones » (PLQ, 2018, p.34).

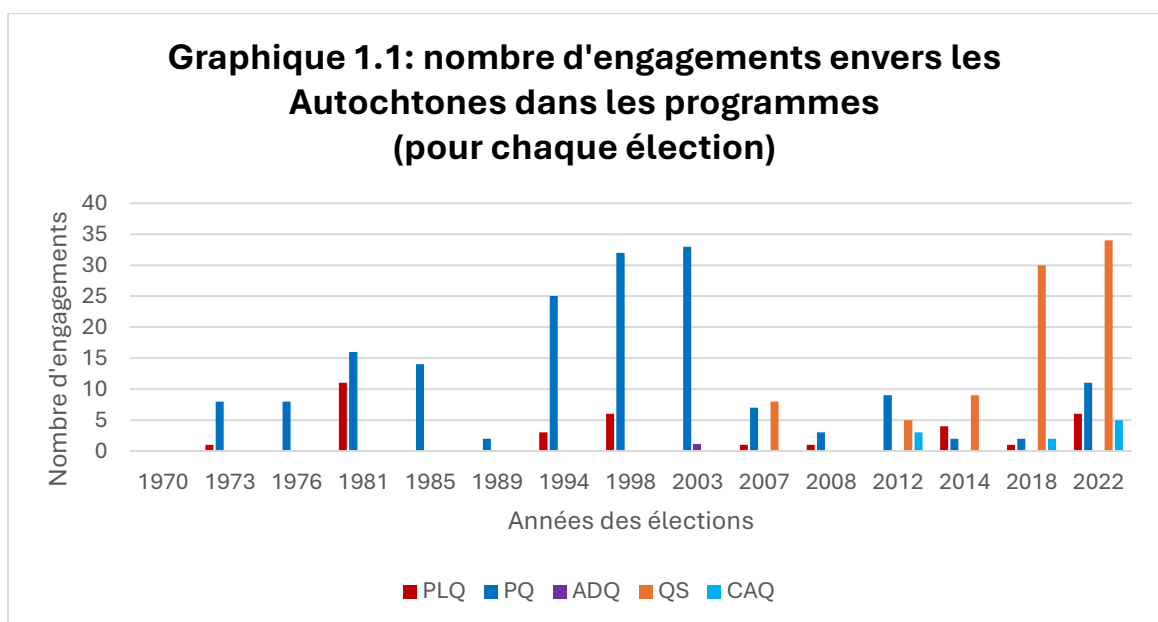
Finalement, dans son programme de 2022, le PLQ a formulé 6 engagements, ce qui représente une augmentation par rapport aux programmes de 2007, 2008, 2014 et 2018. Dans ce programme, il y a 2 engagements qui concernent l'amélioration des services. En

effet, le PLQ a reconnu le racisme systémique au Québec et a proposé plusieurs façons pour le combattre, comme :

Mettre en place le Principe de Joyce (visant à garantir à tous les Autochtones un droit d'accès équitable, sans discrimination à tous les services sociaux et de santé) et à travailler avec l'ensemble du réseau de la santé et des services sociaux pour mettre fin au racisme systémique (PLQ, 2002, p. 36)

À ce jour, le PLQ et QS sont les deux seuls principaux partis politiques au Québec à reconnaître l'existence du racisme systémique.

Pour conclure, le PLQ a formulé plusieurs engagements sur les Autochtones durant son existence politique. On remarque cependant que le PLQ s'est particulièrement démarqué dans son programme de 1981 où il a formulé plusieurs propositions concernant l'amélioration des services offerts aux Autochtones. C'est la seule catégorie dans laquelle le PLQ s'est légèrement démarqué par rapport aux autres partis politiques. Le graphique 1.1 ci-dessous souligne que c'est surtout à l'élection de 1981, 1998 et 2022 que le PLQ a accordé la plus grande attention aux enjeux autochtones dans ses programmes.



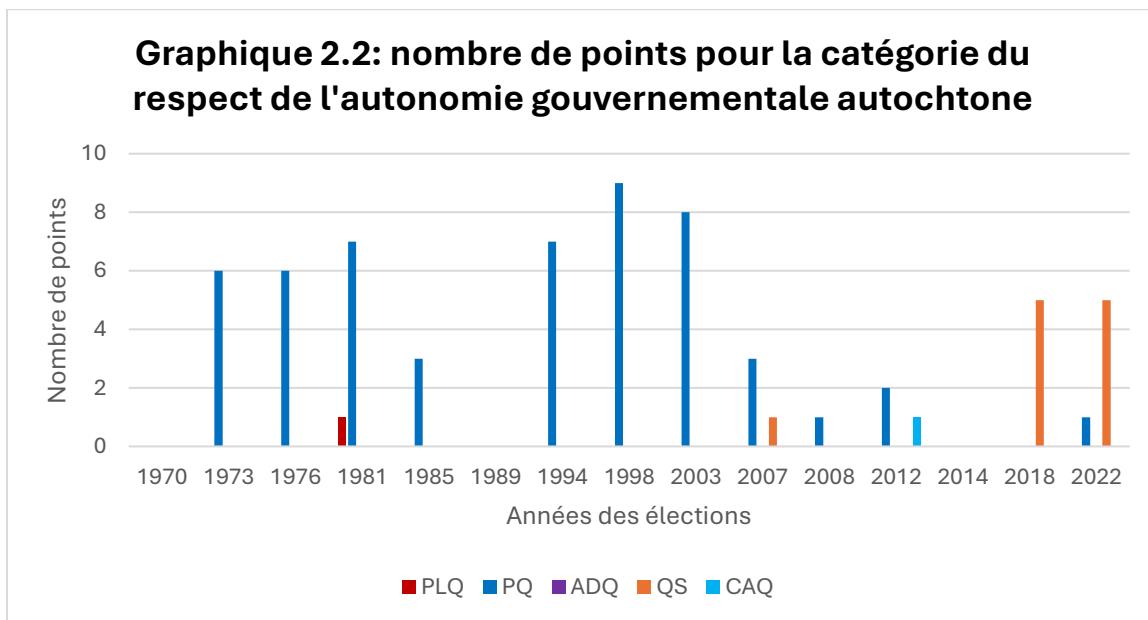
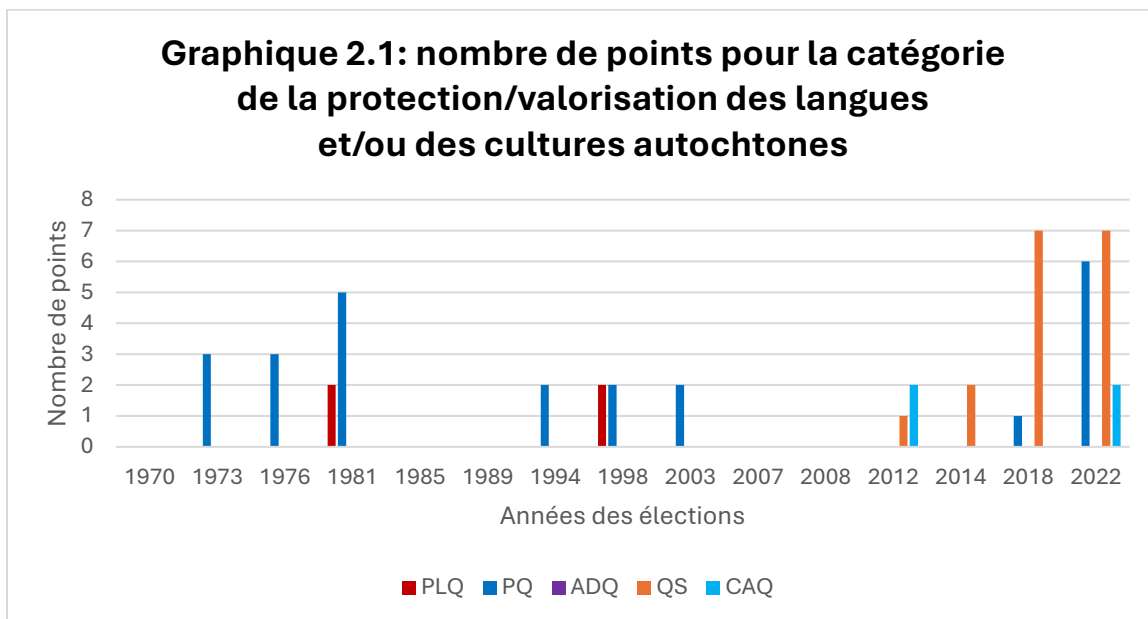
Le Parti Québécois

Le Parti Québécois est le principal parti souverainiste et il est plus souvent considéré à gauche de l'échiquier politique, car il a été un grand défenseur de la social-démocratie durant son existence (Béland et Lecours, 2011). Ce parti a publié 24 programmes différents entre 1970 et 2022. Cela a nécessité une attention particulière lors de mon analyse puisqu'il ne fallait pas que le nombre de publications affecte mes résultats. Pour chaque compilation dans un graphique, j'ai supprimé les répétitions d'engagements dans les programmes lorsque c'était le cas.

Son programme de 1971 est le premier document de mon analyse à faire référence aux Autochtones. Bien que cette référence n'est pas un engagement en soi, il invite les comtés et les régions à formuler, d'ici le prochain congrès, des propositions sur la question des « droits Indiens et des Esquimaux en tant que citoyens et en tant que membres de collectivité » (PQ, 1971, p.36).

Ensuite, dans son programme de 1973, le PQ a formulé ses 8 premiers engagements envers les Autochtones, touchant principalement le respect à l'autonomie gouvernementale de ces derniers. Le PQ s'est aussi engagé dès 1973, à considérer « les langues et les cultures indiennes et esquimaudes comme partie intégrante du patrimoine national québécois » (PQ, 1973, p.107; PQ, 1975, p.26). Puis, quatre ans plus tard, soit en 1977 avec l'adoption de la Charte de la langue française : « les Premières Nations et les Inuits ont obtenu le droit de préserver et de développer leurs langues et leurs cultures traditionnelles, ainsi que le droit d'utiliser la langue vernaculaire dans l'enseignement » (Beaulieu, Gervais et Papillon, 2013, p.206).

Les graphiques de la section 2 ci-dessous (2.1 à 2.4) représentent le nombre de points pour chacune des catégories du système de points de mon analyse :



Le programme de 1975 contient exactement les mêmes engagements envers les Autochtones que son programme de 1973 (donc mêmes engagements pour l'élection de 1973 et de 1976). Son programme de 1978, en vue de l'élection de 1981, comporte 12 engagements touchant les Autochtones. Le PQ a ainsi pris de nouveaux engagements comme le fait de vouloir embaucher des agents de probation « amérindiens » pour s'occuper spécifiquement des « Amérindiens » afin d'éviter toute discrimination. Cela représente son premier engagement en vue d'améliorer les services pour les Autochtones.

Entre 1980 et 1989, le parti a formulé 30 engagements envers les Autochtones dans ses programmes, ce qui représente une augmentation de 50% par rapport à la décennie des années 70². Son programme de 1980 comporte, à lui seul, 16 engagements envers les Autochtones. Il est intéressant de constater que le premier référendum sur la souveraineté du Québec (1980) pourrait avoir eu un impact sur l'attention portée aux Autochtones dans le programme du PQ. En effet, le programme de 1980 (adopté en juin 1979) contient beaucoup plus de propositions concernant les Autochtones que le programme de 1976. De plus, on se rend compte que le PQ a commencé à publier davantage d'engagements envers les Autochtones dans les années 80, à la suite de ce premier référendum. De nouveaux engagements envers les Autochtones ont été formulés dans son programme de 1980 comme l'intention que, lorsque le Québec aura défini les paramètres de son association avec le Canada, les Autochtones du Québec pourront « participer aux discussions qui les concernent quant aux garanties qu'ils devraient recevoir pour que soit assuré le

² Je me permets de faire cette comparaison, puisque dans la décennie 70 et la décennie 80, il y a eu 3 élections provinciales au Québec. Malheureusement, il n'est pas logique de faire des comparaisons du nombre d'engagements des différents partis selon la décennie tout au long de mon analyse, car lors de certaines décennies, il peut y avoir des variations dans le nombre d'élections. Ainsi le nombre d'élection pourrait avoir un impact sur le nombre d'engagements ou le nombre de publications de programmes de la part d'un parti. Cela aurait pu biaiser mon analyse et je voulais éviter cela.

développement de leur culture et de leur identité propre » (PQ, 1980, p.15). Ainsi, plusieurs propositions dans le programme concernent directement les paramètres de l'inclusion des Autochtones dans la démarche référendaire.

Le PQ a conservé un bon nombre d'engagements envers les Autochtones dans son programme de 1982 (19 engagements) et de 1985 (9 engagements), mais dans son programme de 1987, il n'a formulé que 2 engagements envers les Autochtones. Cela représente une énorme baisse. Ses programmes de 1982 et de 1985 se démarquent particulièrement dans la catégorie « amélioration des services ».

En 1990, le PQ publie un nouveau programme avec 6 engagements, et ce, tout juste après la crise d'Oka. Cependant, ce programme avait été adopté bien avant la crise, soit en novembre 1988. Le prochain programme publié par le PQ à la suite de la crise d'Oka est celui de 1994. Ce programme s'avère particulièrement intéressant dans l'analyse puisqu'il s'agit aussi de son programme en vue du deuxième référendum sur la souveraineté de 1995. On y retrouve 25 engagements envers les Autochtones. Cela représente une énorme hausse de l'attention accordée aux Autochtones par le PQ. D'ailleurs, dans les années 90, on voit une augmentation dans le nombre de propositions concernant les Autochtones dans les programmes du PQ. Selon ma lecture du programme, je dirais que c'est surtout le référendum de 1995 qui a eu un impact sur l'attention que le PQ a consacré aux Autochtones. En effet, ce programme comporte beaucoup d'engagements touchant la dynamique des Autochtones dans un Québec souverain et des précisions quant à leur place dans le projet de souveraineté (beaucoup plus que lors du référendum de 1980).

Le PQ a accordé une grande attention aux Autochtones dans son projet de souveraineté à l'intérieur de son programme de 1994. Il mentionne, par exemple, la volonté

de se débarrasser de la Loi sur les Indiens et conclure un nouveau contrat social entre la nation québécoise et toutes les nations autochtones dans un Québec souverain » (PQ, 1994, p.18). Il accorde aussi aux nations autochtones le pouvoir de « contrôler leurs institutions et de progresser selon leurs propres choix de société tout en travaillant avec la nation québécoise à développer le pays du Québec » (PQ, 1994, p.19). Ce programme est très équilibré dans les différentes catégories de mon analyse, mais se démarque principalement dans la catégorie du respect de l'autonomie gouvernementale des Autochtones. C'est aussi à partir de 1994 que le PQ a commencé à accorder une plus grande importance dans ses programmes au respect du territoire autochtone.

Le programme de 1996, premier publié sous Lucien Bouchard, contient plusieurs engagements identiques au programme de 1994. Il comporte deux engagements de plus dans la catégorie de l'autonomie gouvernementale des Autochtones, ce qui fait que ce programme se démarque encore plus dans cette catégorie. Celui de 1998 ne contient que 6 engagements envers les Autochtones.

Le PQ est revenu en force avec son programme de 2001, car il contient 29 engagements. Ce dernier représente le programme du PQ qui a formulé le plus d'engagements envers les Autochtones. Il a formulé dans celui-ci beaucoup d'engagements favorisant l'autonomie gouvernementale autochtone. Il y aborde de manière assez précise le projet d'indépendance, ayant, encore une fois, beaucoup de références aux Autochtones, démontrant ainsi leur intention de les inclure dans le processus référendaire.

Entre 2003 et 2019, le PQ a accordé beaucoup moins d'importance aux enjeux autochtones dans ses programmes que durant les deux décennies précédentes. Par exemple, pour l'élection de 2008, le PQ n'a formulé que 3 engagements. Son programme de 2011

constitue une exception, puisqu'il comporte quand même 8 engagements (voir graphique 1.1).

Cependant, le parti a pris 11 engagements envers les Autochtones dans son programme de 2022, et ce, avec de nouveaux engagements non formulés auparavant comme « soutenir l'apprentissage des langues autochtones » et « mettre en valeur les toponymies autochtones » (PQ, 2022, p.14, p.19).

Pour conclure, le PQ a pris, au cours de son existence politique, énormément d'engagements envers les Autochtones dans chacune des 4 catégories de mon analyse. Le parti se démarque principalement dans la catégorie du « respect de l'autonomie gouvernementale ». Nous pouvons ainsi affirmer, dans une certaine mesure, que le PQ est cohérent dans sa démarche d'autogouvernance, puisqu'il souhaite la même chose pour les Autochtones vivant sur le territoire du Québec pourvu que le principe de l'intégrité territoriale soit respecté. Le PQ a aussi fait beaucoup de références aux Autochtones lorsqu'il était question de la souveraineté du Québec dans ses programmes. L'analyse démontre que le référendum de 1995 et, dans une moindre mesure, le référendum de 1980, ont eu un impact quantitatif et qualitatif sur les engagements du PQ dans les programmes de ces années référendaires. Le parti a aussi commencé à faire davantage d'engagements dans ses programmes sur la protection des territoires autochtones et à inclure les Autochtones dans le processus décisionnel d'un projet de développement à partir de 1994. C'est surtout entre 1994 et 2001, que le PQ a accordé une grande attention aux Autochtones dans ses programmes.

L'Action démocratique du Québec

L'ADQ, parti politique autonomiste et à droite sur l'échiquier politique, a publié 5 programmes entre 1994 et 2008 (1 par élection). On ne retrouve qu'un seul engagement concernant les Autochtones durant son existence politique. Celui-ci se trouve dans son programme de 2003 : « négocier avec les communautés autochtones et inuites concernées, leurs voisins blancs et les propriétaires fonciers que pourraient traverser les lignes de transport, des ententes qui leur permettraient de participer aux bénéfices du développement hydroélectrique » (ADQ, 2003, p.17). Le parti reconnaît dans ce programme qu'Hydro-Québec Production n'a pas encore réalisé pleinement son mandat, notamment parce que plusieurs communautés autochtones directement touchées par le développement hydroélectrique n'ont pas donné leur accord à ce développement (ADQ, 2003, p. 17). L'ADQ reconnaissait, en 2003, qu'il restait des étapes à réaliser afin de pouvoir réellement valoriser les ressources hydrauliques du Québec à leur plein potentiel, dont obtenir l'accord des communautés autochtones.

Il est à noter que dans son programme de 2008, le parti reconnaît que « la situation particulière des peuples autochtones explique en grande partie le taux très élevé de décrochage » (ADQ, 2008, p.54). Cependant, les Autochtones ne sont pas mentionnés dans la suite du programme au moment où sont formulés des solutions et des engagements.

En conclusion, l'ADQ s'est très peu concentré sur les enjeux touchants les Autochtones dans ses programmes. Le parti a cependant reconnu l'importance d'inclure les Autochtones dans la démarche de développement hydroélectrique dans son programme de 2003 et cela lui a permis d'obtenir 1 point dans la catégorie de protection du territoire. Sa période limitée d'activité et son faible nombre d'engagements dans ses programmes

concernant les Autochtones compliquent l'analyse et ne permettent pas de déterminer si les positions de l'ADQ ont évolué dans le temps lorsque l'on analyse uniquement ses programmes.

Québec solidaire

Québec solidaire, né en 2006 de la fusion de l'Union des forces progressistes et d'Option citoyenne, est un parti souverainiste de gauche. Dès son premier programme de 2006, le parti a pris 8 engagements envers les Autochtones. Parmi ces 8 engagements, on en retrouve deux concernant l'amélioration des services offerts aux Autochtones : offrir gratuitement des cours de français et de perfectionnement de la langue aux Autochtones et « soutenir les démarches des Autochtones hors réserve afin d'améliorer leurs conditions de vie » (QS, 2006, p.12, p.15). Le parti a pris aussi quelques engagements dans ses programmes de 2012 et de 2014 comme « augmenter le financement des maisons d'hébergement pour les femmes autochtones et les organismes qui viennent en aide aux femmes victimes de violence » (QS, 2012, p.5; QS, 2014, p. 16). Entre 2006 et 2017, les engagements de Québec solidaire envers les Autochtones sont restés relativement stables en nombre. Les engagements en tant que tels ont varié légèrement selon les programmes, quoique le parti n'a pas publié de programme entre 2007 et 2011.

Le parti s'est surtout démarqué à partir de ses programmes de 2018 et de 2019. Comme on le voit dans le graphique 1.1, QS a formulé 30 engagements pour l'élection de 2018 et 34 engagements pour l'élection de 2022. Entre 2010 et 2019, QS a formulé 41 engagements différents envers les Autochtones.

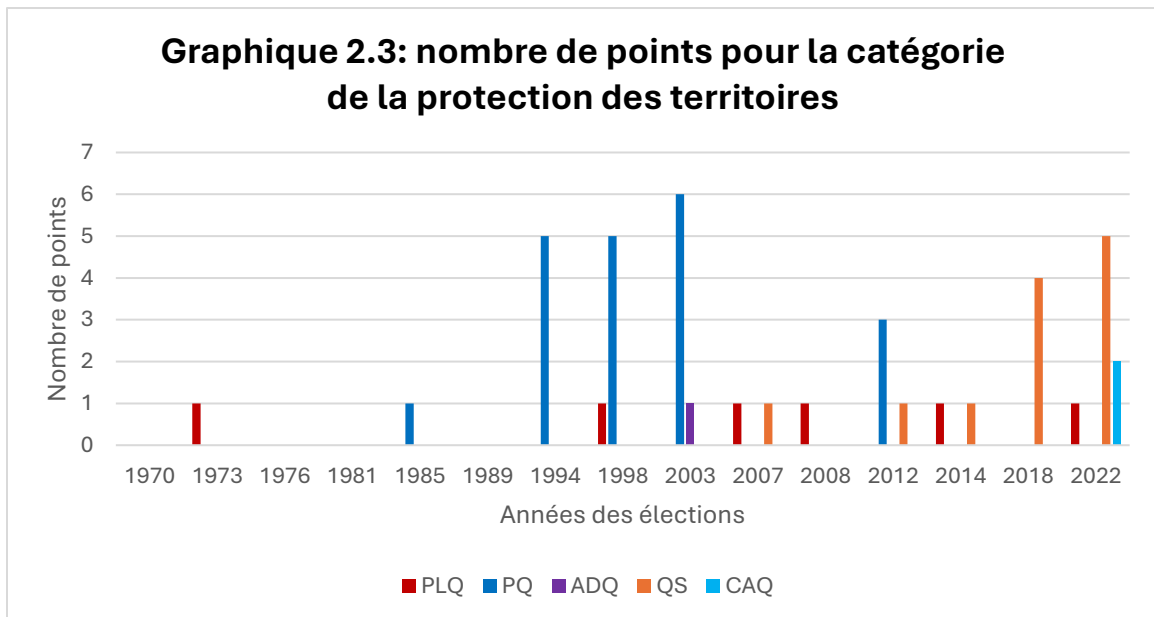
D'abord, il est important de mentionner que les engagements de QS vis-à-vis des Autochtones n'ont pas beaucoup changé entre 2018 et 2019. D'ailleurs, ce programme de 2019 a servi pour l'élection de 2022. Il contient exactement tous les mêmes engagements que le programme de 2018 en plus de formuler 4 nouveaux engagements comme inclure un « corps de surveillance des territoires nordiques comprenant des membres de la communauté des premiers peuples et inuites » dans sa politique de sécurité nationale et de défense (QS, 2019, p.79).

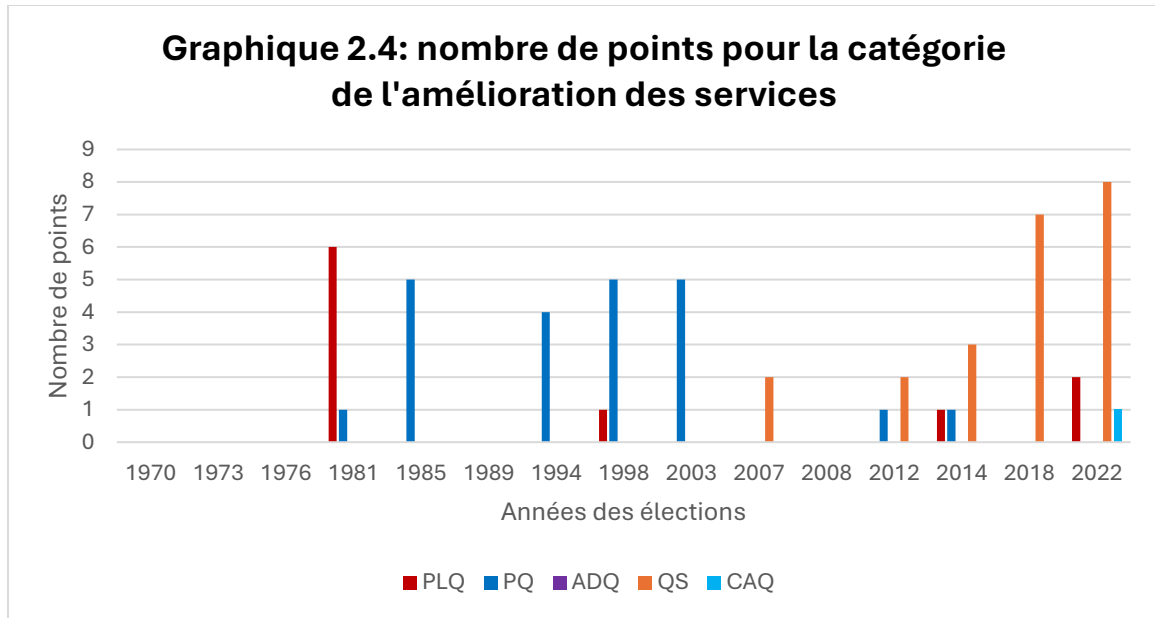
Il y a beaucoup de choses à dire sur ces programmes. Québec solidaire est un parti qui se définit comme féministe et égalitaire, et c'est pourquoi il privilégie une place importante aux femmes autochtones dans ses deux programmes. Le parti mentionne qu'il veut mettre en place des mesures pour encourager les employeurs à engager des femmes autochtones afin de leur offrir une indépendance financière, et ce, partout au Québec; élaborer et mettre en œuvre des politiques de sécurité et de protection des femmes autochtones dans le but de faire cesser les assassinats et les disparitions des femmes autochtones (QS, 2019, p.72).

Québec solidaire, tout comme le PLQ, reconnaît le racisme systémique. Cependant, dans ses programmes, il emploie les expressions « racisme » et « la discrimination systémique », mais jamais l'expression « racisme systémique ».

Aussi, contrairement au PQ, QS n'utilise pas la notion d'intégrité territoriale pour parler du territoire du Québec. Le parti privilégie plutôt l'expression de « la nécessaire cohabitation sur un même territoire de peuples souverains pouvant disposer librement de leur avenir » (QS, 2019, p.78). L'objectif de l'utilisation de cette expression est, selon QS, de permettre des relations plus harmonieuses avec les Autochtones.

Québec solidaire fait référence aux Autochtones dans presque toutes les différentes sections de leurs programmes de 2018 et de 2019. Celui de 2019 constitue le programme de mon analyse avec le plus grand nombre d'engagements envers les Autochtones, avec un total de 34. Les programmes de 2018 et 2019 sont assez équilibrés au niveau des différentes catégories de l'analyse ; ils contiennent plusieurs engagements qui correspondent à chacune des 4 catégories. Ces programmes se démarquent davantage dans les catégories de la protection/valorisation des langues et/ou des cultures autochtones et de l'amélioration des services.





Québec solidaire propose notamment d'« intégrer l'apport des communautés minoritaires ayant une longue histoire au Québec et revaloriser et promouvoir les langues et les cultures autochtones québécoises et tenir compte de la contribution des femmes » (QS, 2018, p.79). En ce qui concerne l'amélioration des services, QS propose souvent de combattre les « lacunes systémiques ». Pour y arriver, le parti propose plusieurs choses comme l'adoption d'une politique d'emploi, « faciliter l'accès des minorités aux services juridiques », « développer une formation continue pour améliorer l'intervention auprès des communautés autochtones et des populations subissant de la discrimination systémique », etc. (QS, 2018, p.33, p.47, p.53).

Pour conclure, Québec solidaire prend très au sérieux les enjeux autochtones dans ses programmes. On remarque cependant que c'est à partir de son programme de 2018 (élection de la même année) que le parti a commencé à accorder une plus grande attention aux enjeux autochtones. On peut affirmer, dans une certaine mesure, que Québec solidaire

est cohérent dans son objectif de vouloir faire un Québec le plus égalitaire possible, et celui-ci inclut les Autochtones, plus particulièrement les femmes autochtones, dans plusieurs sections de son programme. Aussi, il reconnaît la situation particulière des Autochtones au Québec, ceux-ci ayant, dans une plus grande envergure, une moins bonne qualité de vie.

La Coalition Avenir Québec

La CAQ, parti autonomiste et plus axé à droite sur l'échiquier politique, a, tout comme l'ADQ, une période limitée d'activité puisque le parti n'a été fondé qu'en 2011. On retrouve plusieurs engagements sur les Autochtones dans ses programmes. D'abord, dans celui de 2012, le parti reconnaît que « l'héritage linguistique et culturel des Premières Nations doit être préservé, enrichi et mieux connu » (CAQ, 2012, p.109). La CAQ a aussi proposé dans ce même programme d'offrir des fonds pour préserver et diffuser la culture autochtone, et d'inclure les représentants des différentes communautés autochtones pour canaliser ces nouvelles ressources.

La CAQ n'a pris aucun engagement dans son programme de 2014, mais en a pris 2 en 2018, soit de mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et de prendre en compte les recommandations du rapport de vérité et réconciliation du Canada.

Finalement, son programme de 2022 contient 5 engagements envers les Autochtones, ce qui signifie que c'est pour l'élection de 2022 que la CAQ a le plus consacré d'attention aux enjeux autochtones. Parmi ces 5 engagements, la CAQ propose de combattre la discrimination que vivent les Autochtones, à élaborer un plan de valorisation

des langues et des cultures autochtones en collaboration avec les Premières Nations et les Inuits, à collaborer avec les communautés autochtones dans la construction de nouvelles installations de production électrique, etc. On retrouve dans ce programme des propositions qui entrent dans la catégorie de la protection/valorisation des langues et/ou des cultures autochtones, la protection des territoires et l'amélioration des services.

En conclusion, il est difficile d'analyser l'évolution de la CAQ en matière d'enjeux autochtones pour deux raisons : le parti n'existe que depuis 2011 (période limitée d'activité) et le parti a formulé très peu d'engagements envers les Autochtones avant son programme 2022. Cependant, on peut remarquer que, contrairement à l'ADQ (fusionnée avec la CAQ en 2012), la CAQ a accordé une attention plus importante aux enjeux autochtones dans ses programmes. Cette attention est restée à peu près stable durant toute son existence politique, à l'exception de l'élection de 2014 où le parti n'a pas fait de référence aux Autochtones dans son programme.

Évolution du vocabulaire

Il est intéressant d'observer le changement de vocabulaire pour désigner les Autochtones dans les programmes. Le PLQ a toujours utilisé l'expression « Autochtone » dans ses programmes à partir de 1973. À la même époque, le PQ privilégiait plutôt l'expression « Indien », « Esquimau » (parfois Inuit) et « Amérindien » jusqu'à son programme de 1980 où le PQ utilisait principalement l'expression « Amérindien ». Il lui arrivait aussi d'utiliser l'expression « Autochtone » dans ses programmes avant 1980, mais rarement. C'est dans son programme de 1982 que le PQ a réellement commencé à privilégier l'expression « Autochtone » dans tous ses programmes.

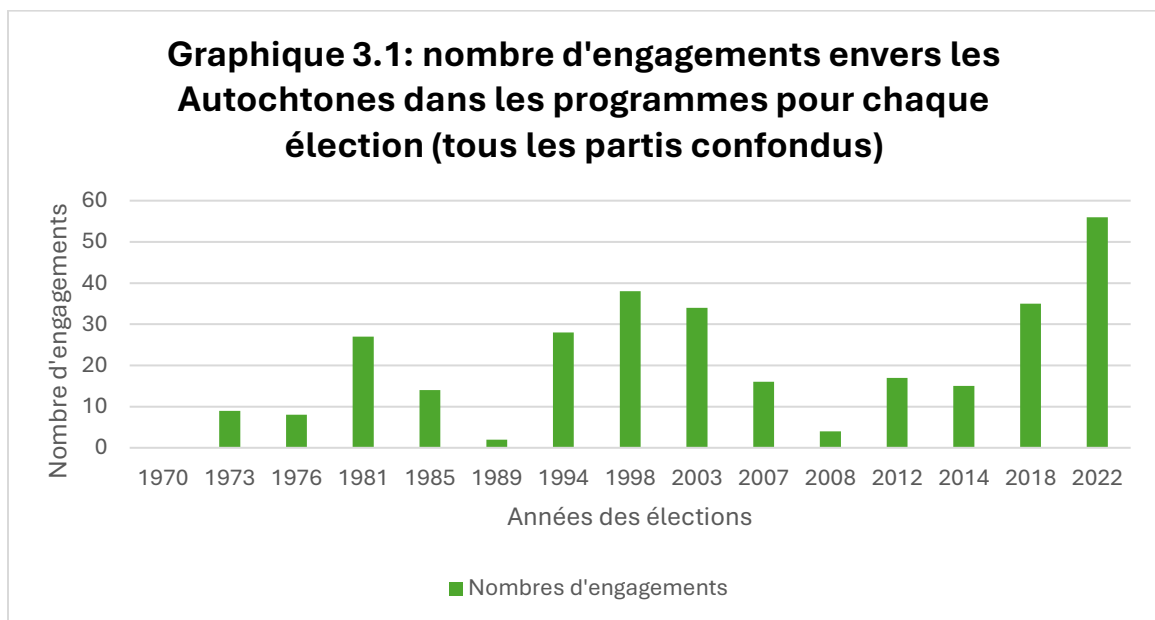
Bien que les trois autres partis politiques de mon analyse n'aient été fondés que beaucoup plus tard, l'ADQ a toujours utilisé l'expression « Autochtone » et la CAQ aussi, sauf quelques fois où ils ont utilisé « Premières Nations ». Québec solidaire, quant à lui, a toujours privilégié l'expression « Autochtone ». On retrouve cependant, à une seule reprise dans son programme de 2018, « les dix peuples amérindiens » (QS, 2018, p.8).

Conclusion analyse des programmes et retour sur les hypothèses

Pour conclure l'analyse, le PLQ a formulé plusieurs engagements envers les Autochtones durant son existence politique. Ce parti s'est légèrement démarqué dans la catégorie de l'amélioration des services. Il est difficile d'analyser l'évolution de l'ADQ via ses programmes, car elle a formulé très peu d'engagements envers les Autochtones durant son existence et sa durée de vie a été limitée. Il a été aussi difficile d'analyser l'évolution de la CAQ, puisqu'elle a publié très peu d'engagements envers les Autochtones avant son programme de 2022. L'analyse démontre cependant qu'elle a accordé une attention plus importante aux enjeux autochtones dans ses programmes que l'ADQ.

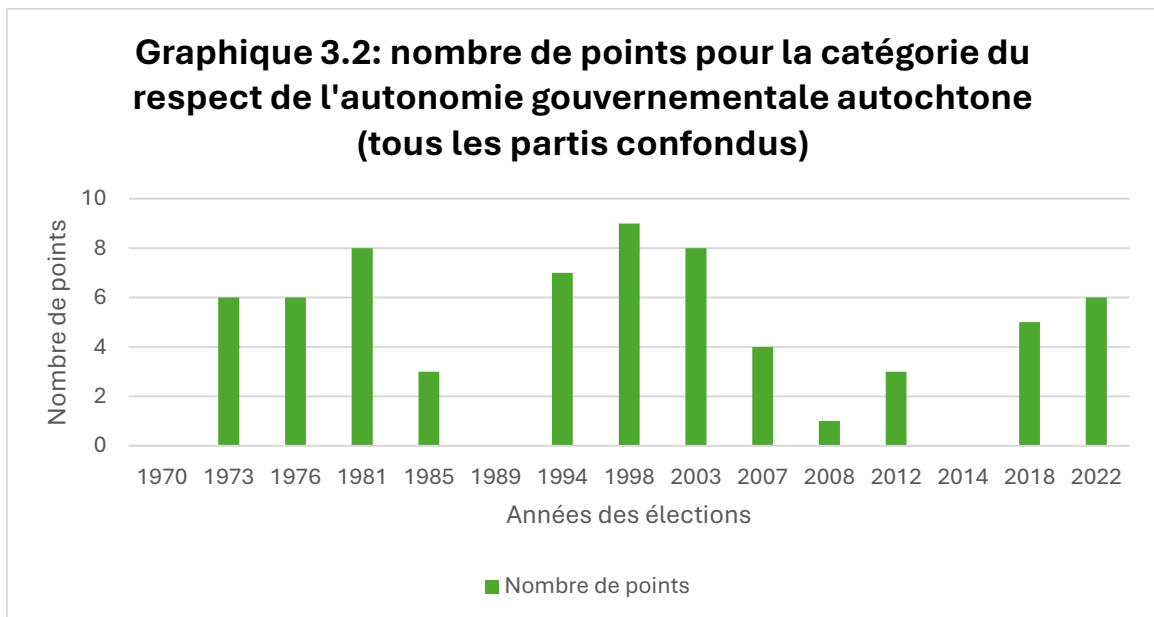
Je suis désormais en mesure d'infirmier ma première hypothèse qui était que les références aux enjeux autochtones dans les programmes électoraux ont augmenté au fil du temps. Dans le graphique 3.1, tous les engagements concernant les Autochtones des différents partis politiques ont été additionnés. Dans ce graphique, on remarque que le nombre d'engagements a fluctué au fil des années et qu'il n'est pas toujours allé en augmentant. Le nombre d'engagements a beaucoup varié dépendamment de l'élection. Cependant, il y a de l'espoir pour l'avenir, car dans ce graphique, l'élection de 2022 représente celle où il y a eu le plus d'engagements. Cette élection représente une élection où tous les partis ont fait l'effort de présenter quelques engagements envers les

Autochtones. Je peux cependant confirmer l'hypothèse dans le cas de QS, car le nombre d'engagements n'a pas cessé d'augmenter depuis sa fondation (son programme de 2006 contient légèrement plus d'engagements que son programme de 2012). On peut aussi confirmer l'hypothèse pour le PQ jusqu'en 2001, car jusqu'à cette date, le parti a constamment augmenté son nombre d'engagements. Il n'y a pas eu une assez grande variation dans le temps pour l'ADQ et la CAQ. Pour ce qui est du PLQ, il n'y a pas de corrélation entre le temps et le nombre de propositions dans leurs programmes.



Ensuite, ma deuxième hypothèse était que les promesses électorales des partis politiques québécois ont de plus en plus été dans le sens d'un respect de l'autonomie gouvernementale. Le graphique 2.2 de mon analyse démontre que le nombre d'engagements respectant l'autonomie gouvernementale autochtone a augmenté pour le PQ jusqu'à l'élection de 1998. Cependant, le nombre d'engagements de cette catégorie a

considérablement baissé après l'élection de 2003. On observe chez Québec solidaire une croissance dans son nombre d'engagements concernant l'autonomie gouvernementale au fil du temps. Le PLQ, l'ADQ et la CAQ n'ont pas formulé assez d'engagements concernant l'autonomie gouvernementale autochtone pour pouvoir constater une évolution. Ainsi, je suis en mesure d'infirmer mon hypothèse pour ces trois partis. Finalement, lorsque l'on additionne tous les points obtenus pour les engagements concernant l'autonomie gouvernementale de tous les partis politiques (graphique 3.2), on voit que le nombre d'engagements concernant l'autonomie gouvernementale est resté relativement stable au fil du temps, mais qu'il y en a un peu moins aujourd'hui qu'il y en avait dans les années 90 et début des années 2000. Ainsi, nous pouvons affirmer que les partis politiques au Québec, en moyenne, accordent aujourd'hui une moins grande importance à l'autonomie gouvernementale autochtone dans leurs programmes qu'auparavant, et ce, malgré le fait que l'autonomie gouvernementale est, encore aujourd'hui, très importante pour les Autochtones.



Le PQ se démarque des autres partis par son nombre d'engagements envers les Autochtones dans ses programmes, mais aussi par ses engagements favorisant l'autonomie gouvernementale des Autochtones. Je suis ainsi en mesure de confirmer en partie ma troisième hypothèse sur le fait que le Parti Québécois s'est montré plus ouvert aux enjeux autochtones et au respect de l'autonomie gouvernementale autochtone dans ses programmes électoraux que les autres partis. En regardant les graphiques de mon analyse, on voit bien que le PQ s'est démarqué des autres partis et qu'il est de loin celui qui a le plus accordé d'importance aux enjeux autochtones dans ses programmes jusqu'à l'élection de 2003 (voir graphique 1.1). Une des raisons qui explique cela est que ce parti a souvent abordé son projet de souveraineté dans ses programmes et que dans ce projet, les Autochtones ont été mentionnés à plusieurs reprises. Cependant, l'apparition de Québec solidaire dans l'arène politique au Québec a fait changer la tendance. En 2007, QS a dépassé le PQ en termes du nombre d'engagements envers les Autochtones. Puis à l'élection de 2014, QS a définitivement dépassé le Parti Québécois en termes du nombre d'engagements à l'égard des Autochtones ainsi que dans le système de points de l'analyse. Pour ce qui est de l'autonomie gouvernementale, le PQ a dominé dans cette catégorie de mon analyse jusqu'à l'élection de 2012, puis QS l'a dépassé à l'élection de 2018. QS est aujourd'hui le parti qui consacre le plus d'attention aux enjeux autochtones dans ses programmes et qui formule le plus d'engagements concernant l'autonomie gouvernementale. De plus, son programme de 2019 est le programme de l'analyse qui contient le plus grand nombre d'engagements (34) touchant les Autochtones.

Finalement, je suis en mesure de confirmer ma quatrième hypothèse qui était que les partis politiques de gauche au Québec ont été plus susceptibles de mentionner les enjeux

autochtones dans leurs programmes électoraux que les partis plus à droite sur l'échiquier politique. Le PQ et QS (deux partis à gauche de l'échiquier politique) ont définitivement consacré davantage d'attention aux enjeux autochtones dans leurs programmes au cours de leur existence alors que le PLQ, l'ADQ et la CAQ (partis plus à droite) ont pris beaucoup moins d'engagements envers les Autochtones.

Le référendum de 1995 a eu un énorme impact sur les programmes du PQ. En effet, les programmes publiés dans les années qui ont suivi le deuxième référendum contenaient davantage d'engagements envers les Autochtones et définissaient plusieurs paramètres de la souveraineté du Québec en lien avec les Autochtones. Le référendum de 80 a aussi eu un impact sur les programmes du PQ, mais dans une moindre mesure. Il est indéniable que le Parti Québécois a bel et bien inclus les Autochtones dans son projet de souveraineté lorsque l'on se penche sur la lecture de ses programmes. Contrairement au PQ, le référendum de 95 a eu un léger impact sur le programme de 1998 du PLQ. La crise d'Oka ne semble pas avoir eu un impact significatif sur l'attention accordée aux enjeux autochtones dans le programme de 1994 du PLQ. Dans le cas du PQ, son premier programme rédigé et adopté après la crise d'Oka est son programme de 1994, programme dans lequel il aborde surtout son projet de souveraineté ce qui rend la tâche difficile de confirmer que la crise d'Oka est responsable de l'augmentation de l'attention accordée aux Autochtones dans son programme.

Conclusion

Pour conclure, cette recherche s'est penchée sur l'évolution dans le temps des différents engagements politiques à l'égard des Autochtones dans les programmes des partis politiques au Québec. Ce mémoire a répondu à la question de recherche suivante :

« Comment les principaux partis politiques québécois ont-ils abordé les questions de politique des Autochtones au fil du temps ? » L'analyse a présenté l'évolution du nombre d'engagements dans les programmes pour chacun des partis en matière d'enjeux autochtones entre 1970 et 2022. L'analyse a aussi présenté un système de points avec des catégories pour chacun des programmes : (1) protection et/ou valorisation des langues et/ou des cultures autochtones; (2) respect de l'autonomie gouvernementale; (3) protection des territoires; (4) amélioration des services. Cette recherche représente une contribution importante, puisque la place de la question autochtone dans les programmes québécois n'avait jamais été étudiée auparavant. Ainsi, plusieurs conclusions se dégagent de ce mémoire:

D'abord, cette recherche a démontré que le nombre de références aux enjeux autochtones dans les programmes électoraux a beaucoup fluctué au fil du temps et le nombre de références concernant l'autonomie gouvernementale des Autochtones n'a pas augmenté avec le temps. L'analyse a souligné que les partis politiques ont publié moins d'engagements dans les dernières années qui vont dans le sens de l'autonomie gouvernementale autochtone que durant les années 90 et début 2000. Harmel et Janda (1994) ont souligné dans la littérature que les partis sont réactifs, notamment aux événements importants. Ma recherche a bien confirmé que c'était le cas en matière d'enjeux autochtones. Par exemple, le référendum de 1995 est un événement qui a eu un impact sur l'attention que le PQ et le PLQ ont accordé aux enjeux autochtones dans leurs programmes. L'analyse a mis en lumière qu'entre 1970 et 2022, c'est pour l'élection de 2022 qu'il y a eu la plus grande attention envers les Autochtones lorsque l'on additionne le nombre d'engagements de tous les partis.

Ensuite, le Parti Québécois était le parti qui proposait le plus d'engagements envers les Autochtones jusqu'à l'élection de 2003, puis il a été définitivement dépassé par QS à partir de l'élection de 2014. QS propose énormément d'engagements envers les Autochtones depuis son programme de 2018. Une des contributions importantes de ce mémoire est de confirmer que QS est un parti qui accorde une grande place aux minorités dans ses programmes d'aujourd'hui, notamment à la minorité autochtone. Ce dernier consacre, depuis les dernières années, une place plus importante aux minorités autochtones que le PQ.

Pour continuer, les partis plus à droite de l'échiquier au Québec se sont moins consacrés aux enjeux autochtones dans leurs programmes que les partis plus à gauche. Ainsi, les résultats de mon analyse vont dans le même sens que Noël et Thérien (2010) lorsqu'ils soulignent que les tenants de gauche sont plus sensibles aux revendications de petites nations ou minorités opprimées. Les résultats de mon analyse vont également dans le même sens que Lipset et collab (1962) lorsqu'ils mentionnent que la gauche prône « le changement social dans le sens d'une plus grande égalité – politique, économique ou sociale » (p.1135).

Montigny et Gélinau (2019) ont rapporté que le clivage fédéralisme-souverainisme pouvait faire varier les réponses des différents partis par rapport à la question des groupes minoritaires au Québec. Il adonne que les deux partis plus à gauche de mon analyse sont aussi deux partis qui sont souverainistes. Dans ce cas-ci, les résultats de ma recherche vont dans le même sens que Montigny et Gélinau (2019) : les partis souverainistes ont une réponse différente vis-à-vis des enjeux autochtones que les partis fédéralistes (ou autonomistes). Le PQ et QS ont tous les deux dans leurs programmes des

sections qui abordent leur projet de souveraineté et dans ces sections, ils y abordent les enjeux autochtones.

En ce qui concerne les limites de ma recherche, il y en a quelques-unes. D'abord, concernant mon système de points de mon analyse, j'ai inclus les quatre enjeux qui me semblaient les plus importants lorsqu'il est venu le temps d'élaborer mon système de points (annexe B). Cependant, je reconnais que d'autres catégories auraient été pertinentes dans mon analyse comme les compensations financières pour les erreurs du passé ou l'introduction de dispositions spéciales dans le processus démocratique ou bureaucratique pour les Autochtones.

De plus, je me rends compte qu'il a été difficile d'analyser l'évolution de deux partis : l'ADQ et la CAQ. Mon analyse s'est uniquement concentrée sur l'évolution des programmes des différents partis au Québec et malheureusement, ces deux partis ont trop peu inclus d'engagements envers les Autochtones dans leurs programmes. En plus de cela, l'ADQ a eu une durée de vie limitée et la CAQ existe depuis seulement 2011. Cela a rendu difficile l'analyse de l'évolution de ces deux partis. Ainsi, le fait de me concentrer uniquement sur l'analyse des programmes politiques m'a (en partie) limité dans l'analyse de l'évolution des positions des différents partis politiques concernant les enjeux autochtones au Québec et ce, surtout pour l'ADQ et la CAQ. J'ai choisi de me concentrer uniquement sur l'évolution des programmes puisque j'avais une contrainte de temps pour rédiger ce mémoire ainsi qu'un nombre maximal de mots à respecter. L'analyse des programmes constitue une façon de constater l'évolution des positions des partis politiques, mais d'autres recherches pourraient se pencher sur l'analyse de l'évolution des discours des différents partis politiques à l'Assemblée nationale concernant les enjeux autochtones.

Maintenant, une prochaine recherche pourrait aussi porter sur la réalisation des engagements des différents partis politiques et vérifier si les partis politiques ont bel et bien respecté leurs multiples engagements à l'égard des Autochtones au Québec. L'analyse de ce mémoire nous a permis de constater que les partis politiques au Québec ont une ouverture face aux enjeux autochtones et que ces partis politiques ont pris beaucoup d'engagements au fil du temps. Malheureusement, cela ne sert à rien si les partis politiques, une fois au pouvoir, ne respectent pas leurs engagements, car les changements ne verront jamais le jour.

ANNEXE A

Liste des programmes provinciaux analysés

Parti politique	Titre des documents
1970	
Parti libéral du Québec	« Québec : au travail ! »
Parti Québécois	« Programme édition 70 »
1971	
Parti Québécois	« Programme – action politique – statuts et règlements »
1973	
Parti libéral du Québec	« Un nouveau programme d'action 1973 »
Parti Québécois	« Un gouvernement du Parti Québécois s'engage... »
1975	
Parti Québécois	« Programme, l'action politique, les statuts et règlements »
1976	
Parti libéral du Québec	« Programme 1976 »
1978	
Parti Québécois	« Programme officiel du Parti Québécois »
1980	
Parti Québécois	« Programme officiel du Parti Québécois »
1981	
Parti libéral du Québec	« La société libérale de demain »
Parti Québécois	« Les engagements nationaux du Parti Québécois »

1982	
Parti Québécois	« Programme du Parti Québécois »
1985	
Parti libéral du Québec	« Synthèse du programme libéral »
Parti Québécois	« Programme du Parti Québécois »
1987	
Parti Québécois	« Programme du Parti Québécois »
1989	
Parti libéral du Québec	« Une richesse à renouveler »
1990	
Parti Québécois	« Programme du Parti Québécois »
1994	
Parti libéral du Québec	« Agir pour le Québec »
Parti Québécois	« Des idées pour mon pays »
Action démocratique du Québec	« Un Québec responsable »
1996	
Parti Québécois	« La volonté de réussir »
1998	
Parti libéral du Québec	« Le plan pour un Québec plus fort »
Parti Québécois	« Les orientations du programme électoral du Parti Québécois »
Action démocratique du Québec	« Des idées des convictions du vrai ! »
2001	
Parti Québécois	« Programme du Parti Québécois »

2002	
Parti libéral du Québec	« Un gouvernement au service des Québécois »
2003	
Parti Québécois	« Restons forts »
Action démocratique du Québec	« Pour un gouvernement responsable »
2005	
Parti Québécois	« Un projet de pays »
2006	
Québec solidaire	« Engagements électoraux de Québec solidaire »
2007	
Parti libéral du Québec	« S'unir pour réussir le Québec de demain »
Parti Québécois	« Reconstruisons notre Québec »
Action démocratique du Québec	« Une vision. Un plan. Une parole »
2008	
Parti libéral du Québec	« Programme électoral du parti libéral du Québec »
Parti Québécois	« Le plan Marois »
Action démocratique du Québec	« Le nouveau modèle québécois autonomiste »
2011	
Parti Québécois	« Agir en toute liberté »
2012	
Parti libéral du Québec	« Pour le Québec »
Parti Québécois	« L'avenir du Québec est entre vos mains. »
Québec solidaire	« Plateforme électorale de Québec solidaire »

Coalition Avenir Québec	« C'est assez, faut que ça change! »
2014	
Parti libéral du Québec	« Engagements »
Parti Québécois	« Plus prospère, plus fort, plus indépendant, plus accueillant »
Québec solidaire	« Plateforme électorale élections 2014 »
Coalition Avenir Québec	« Plateforme de la Coalition Avenir Québec 2014 »
2018	
Parti libéral du Québec	« Communiqué de presse pour diffusion immédiate »
Parti Québécois	« Un État fort au service des gens. »
Québec solidaire	« Programme politique de Québec solidaire »
Coalition Avenir Québec	« Plateforme de la Coalition Avenir Québec, 2018 »
2019	
Québec solidaire	« Programme »
2022	
Parti libéral du Québec	« Le livre libéral »
Parti Québécois	« Projet national »
Coalition Avenir Québec	« Continuons. »

ANNEXE B

Catégories des enjeux autochtones et système de points pour l'analyse

<p>Dans quelle catégorie ci-dessous la proposition du programme s'inscrit-elle ?</p>	
<p>1. Protection/valorisation des langues et/ou des cultures autochtones</p> <p>Est-ce que la proposition concerne la valorisation et/ou la protection des langues et/ou des cultures autochtones?</p>	<p>1.1 Langue : proposition en faveur de la valorisation et/ou de la protection des langues autochtones (1 point)</p> <p>1.2 Culture : proposition en faveur de la valorisation et/ou de la protection des cultures autochtones (1 point)</p>
<p>2. Respect de l'autonomie gouvernementale autochtone</p> <p>Est-ce que la proposition favorise ou respecte l'autonomie gouvernementale des Autochtones?</p>	<p>2.1 Proposition qui respecte ou favorise l'autonomie gouvernementale autochtone (1 point)</p>
<p>3. Protection des territoires</p> <p>Est-ce que la proposition dans le programme vise à protéger le territoire autochtone et/ou à inclure les Autochtones dans le processus décisionnel lorsqu'un projet de développement concerne les territoires qu'ils occupent ?</p>	<p>3.1 Protéger le territoire autochtone (1 point)</p> <p>3.2 Inclut les Autochtones dans le processus décisionnel lorsqu'un projet de développement concerne les territoires qu'ils occupent (1 point)</p>
<p>4. Amélioration des services</p> <p>Est-ce que la proposition a comme objectif d'améliorer les services offerts aux Autochtones?</p>	<p>4.1 La proposition vise à améliorer les services offerts aux Autochtones, ex : éducation, services sociaux, santé, etc. (1 point)</p>

5. Autres	Autre élément pertinent qui touche un enjeu autochtone qui n'est pas compris dans les quatre autres catégories. Certains de ces éléments jugés pertinents sont traités dans l'analyse
------------------	---

BIBLIOGRAPHIE :

- ARCHIVES POLITIQUES DU QUÉBEC. réf. de 2020,
<https://www.archivespolitiquesduquebec.com/programmes/>
- BEAULIEU, Alain (2008). « L'on n'a point d'ennemis plus grands que ces sauvages », *Revue d'histoire de l'Amérique Française*, Vol. 61, No 3, p. 365–395.
- BEAULIEU, Alain, Stéphan GERVAIS et Martin PAPILLON (2013). *Les autochtones et le Québec : des premiers contacts au Plan Nord*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 407 p.
- BÉLAND, Daniel, et André LECOURE (2011). « Le nationalisme et la gauche au Québec », *Globe*, Vol. 14, No 1, p. 37-52.
- BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT. réf. du 29 novembre 2019,
https://bdp.parl.ca/sites/PublicWebsite/default/fr_CA/ResearchPublications/201951E#:~:t_ext=Selon%20ce%20qui%20est%20pr%C3%A9vu,terres%20r%C3%A9serv%C3%A9es%20pour%20les%20Indiens%20%C2%BB.
- BIGUÉ, Ann, et Frédéric PAGÉ. « Le Plan Nord et les Autochtones », réf. de novembre 2009,
https://www.lavery.ca/DATA/PUBLICATION/1254_fr~v~le-plan-nord-et-les-autochtones.pdf
- BINETTE, André (2020). *Le Québec et ses nations*, Montréal, Les éditions du renouveau québécois, 211 p.
- BRÉCHON, Pierre. « L'Europe face aux extrémismes (extrêmes droites et extrêmes gauches) », *Conférence*, réf. du 22 janvier 2024, https://shs.hal.science/halshs-04849984/file/extr%C3%A9mismes%20Europe_UL%20CFDT%20retrait%C3%A9s%20PB22012024.pdf
- CARBONNEAU, Jean-Rémi (2014). « Review of [*La gauche et la droite. Un débat sans frontières*, d'Alain Noël et Jean-Philippe Thérien, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2010, 335 p. », *Politique et Sociétés*, Vol. 33, No 1, p. 107–110.
- CROSS, William, et Jean-Benoit PILET (2015). *The Politics of Party Leadership: A Cross-National Perspective*, Oxford, Oxford University Press, 224 p.
- DUFOUR, Jules (1993). « Les revendications territoriales des peuples autochtones au Québec », *Cahiers de géographie du Québec*, Vol. 37, No 101, p. 263–290.
- FÉDÉRATION ÉTUDIANTE COLLÉGIALE DU QUÉBEC. « Mémoire sur le racisme systémique: commission des affaires sociopolitiques », réf. de 2021,
https://educ.info/xmlui/bitstream/handle/11515/38378/FECQ_Memoire_racisme_systemique_2021.pdf?sequence=2

- GIROUX, Dalie (2020). « Les peuples autochtones et le Québec : repenser la décolonisation », *Nouveaux Cahiers du socialisme*, No 24, p. 114–121.
- GIROUX, Dalie (2020b). *L'œil du maître: figures de l'imaginaire colonial québécois*, Mémoire d'encrier, 192 p.
- GOULD, Gary P (2002). “Potential Impact of Quebec Sovereignty: The Perspective of Aboriginal Peoples”, *UNBLJ*, Vol. 51, p. 297-303.
- GOURDEAU, Éric. « La question autochtone 2 mise à jour et compléments de 2001 », réf. du 7 décembre 2001, <https://www.sqrc.gouv.qc.ca/documents/institutions-constitution/commision-souverainete-1991-1992/08-EricGourdeau.pdf>
- GOUVERNEMENT DU CANADA. « Guide sur la compétence dont relèvent les organisations autochtones », réf. du 26 octobre 2023, <https://www.canada.ca/fr/services/emplois/milieu-travail/milieus-reglementation-federale/organisations-autochtones.html>
- GOUVERNEMENT DU CANADA. réf. du 18 mars 2024, <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/eng/1100100032275/1529354547314>
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. « Convention de la Baie James et du Nord québécois », réf. s.d., <http://cccpp-hftcc.com/wp-content/uploads/2018/08/CBJNQ-consolidee.pdf>
- GRAND CONSEIL DES CRIS. « Ententes principales du Gouvernement de la Nation Crie », réf. s.d., <https://www.cngov.ca/fr/gouvernance-et-structure/legislation/ententes-et-conventions/#:~:text=Le%20Convention%20de%20la%20Baie,par%20la%20Constitutio n%20du%20Canada>
- HARMEL, Robert, et Kenneth JANDA (1994). “An integrated theory of party goals and party change”, *Journal of theoretical politics*, Vol. 6, No 3, p. 259-287.
- HAVARD, Gilles (2009). « Les forcer à devenir cytoyens », *Annales: Histoire, Sciences Sociales*, Vol. 64, No 5, p. 983–1018.
- IGNAZI, Piero (2020). “The four knights of intra-party democracy”, *Party Politics*, Vol. 26, No 1, p. 9-20.
- JOST. John T (2021). *Left and Right: The Psychological Significance of a Political Distinction*, Oxford, Oxford Press University, 280 p.
- LEFEVRE-RADELLI, Léa. « L'expérience des étudiants autochtones à l'université: racisme systémique, stratégies d'adaptation et espoir de changement social », réf. de 2019, <https://archipel.uqam.ca/13631/1/D3728.pdf>

- LEHRER, Ron. (2012). “Intra-Party Democracy and Party Responsiveness”, *West European Politics*, Vol. 35, No 6, p. 1295-1319.
- LIPSET, Seymour, et collab. (1962). “The psychology of voting: An analysis of political behavior” In Gardner Lindzey, *Handbook of social psychology*, p. 1124-1175.
- MAERTENS, Catherine (2021). *La réception des revendications autonomistes des Inuit du Nunavik par les partis souverainistes au Québec*, Montréal, Concordia University, 139 p.
- MINISTÈRE DE LA JUSTICE DU CANADA. « Lois codifiées - Loi sur les Indiens [archive] », réf. du 15 août 2019, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/I-5/page-1.html#h-323430>
- MONTIGNY, Éric (2018). *Leadership et militantisme au parti québécois*, Québec, Presses de l'Université Laval, 208 p.
- MONTIGNY, Éric, et François GÉLINEAU (2019). « Boussole Électorale et Configuration d'un Système Partisan: Le Cas Du Québec », *Démocratie(s), Parlementarisme(s) et légitimité(s)*, p.163-184.
- NADEAU, Richard, et Éric BÉLANGER (2017). « Un modèle général d'explication du vote des Québécois » dans Frédérick Bastien et al., *Les Québécois aux urnes*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, p. 191-207.
- NOËL, Alain, et Jean-Philippe THÉRIEN (2010). *La gauche et la droite*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 335 p.
- NUNGAK, Zebedee (2019). *Contre le colonialisme dopé aux stéroïdes: le combat des Inuit du Québec pour leurs terres ancestrales*, Boréal, 163 p.
- OTIS, Ghislain (2005). « L'évolution constitutionnelle de la relation entre le Québec et les peuples autochtones : le défi de l'interdépendance ». *Cités*, No 23, p. 71-87.
- PAPILLON, Martin (2021). « David Cliche, Un seul Québec. Dialogue avec les Premières Nations (1978-1995), Éditions du Boréal, 2021, 192 p. », *Recherches sociographiques*, Vol. 62, No 2, p. 480-481.
- PERREAULT, Samuel. réf. du 19 juillet 2022, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2022001/article/00012-fra.htm>
- PERRINEAU, Pascal (2002). « La montée des droites extrêmes en Europe », *Études*, Vol. 397, No 12, p. 605-613.
- PICCIO, Daniela R. (2016). “The impact of social movements on political parties” in Lorenzo Bosi, Marco Giugni and Katrin Uba, *The consequences of social movements*, Cambridge University Press, p. 253-284.

- ROCHER, François, et Guy LAFOREST (2023). « Les fondements historiques et politiques du régime politique canadien » dans Manon Tremblay, *Le parlementarisme canadien*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 7-38.
- SAGANASH, Diom Romeo (1993). « Le droit à l'autodétermination des peuples autochtones », *Revue générale de droit*, Vol. 24, No 1, p. 85–91.
- SALÉE, Daniel (1995). “Identities in conflict: The Aboriginal question and the politics of recognition in Quebec”. *Ethnic and Racial Studies*, Vol. 18, No 2, p. 277–314.
- SALÉE, Daniel (2005). « Peuples autochtones, racisme et pouvoir d'État en contextes canadien et québécois : éléments pour une ré-analyse », *Nouvelles pratiques sociales*, Vol. 17, No 2, p. 54–74.
- SARTORI, Giovanni (1976). *Parties and Party Systems: A Framework of Analysis*, Cambridge, Cambridge University Press, 383 p.
- SAVARD, Rémi (1979). *Destins d'Amérique. Les autochtones et nous*, Montréal, L'Hexagone, 109 p.
- SAVARD, Stéphane (2009). « Les communautés autochtones du Québec et le développement hydroélectrique : un rapport de force avec l'État, de 1944 à aujourd'hui ». *Recherches amérindiennes au Québec*, Vol. 39, No 1-2, p. 47–60.
- SAWCHUK, Joe. « Condition sociale des Autochtones au Canada », réf. du 27 mai 2020, <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/conditions-sociales-des-autochtones>
- SCHEFFLER, Samuel (2010). *Equality & tradition: Questions of value in moral and political theory*, New York, Oxford University Press, 352 p.
- SIMARD, Jean-Jacques. « Commission d'étude des questions afférentes à l'accession du Québec à la souveraineté », réf. du 19 décembre 2001, <https://www.sqrc.gouv.qc.ca/documents/institutions-constitution/commission-souverainete-1991-1992/09-Jean-JacquesSimard.pdf>
- ST-AMAND, Isabelle (2010). « Retour sur la crise d'Oka: l'histoire derrière les barricades », *Liberté*, Vol. 51, No 4, p. 81-93.
- STATISTIQUE CANADA. « Les conditions de logement des Premières Nations, des Métis et des Inuit au Canada selon les données du Recensement de 2021 », réf. de 2021, <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/as-sa/98-200-X/2021007/98-200-x2021007-fra.cfm>
- TRUDEL, Pierre (2017). « La souveraineté du Québec et les peuples autochtones », *Nouveaux Cahiers du socialisme*, No 18, p. 54-59.

- TRUDEL, Pierre, et Sylvie VINCENT (2002). « La « Paix des Braves », une entente avant tout économique », *Recherches amérindiennes au Québec*, Vol. 32, No 2, p. 118-124.
- UNIVERSITÉ LAVAL. réf. de 2015, <https://www.poltext.org/en/part-1-electronic-political-texts/electronic-manifestos-canada>
- VAN HAUTE, Émilie, et Nicolas SAUGER. (2018). « Partis politiques et systèmes partisans » dans Jean-Michel De Waele et Yves Déloye, *Politique comparée*, Bruylant, p. 575-610.
- WHERRETT, Jill. « Les peuples autochtones et le référendum de 1995 au Québec : les questions qui se posent. Division des affaires politiques et sociales », réf. de 1996, <https://publications.gc.ca/Collection-R/LoPBdP/BP/bp412-f.htm>
- WHITAKER, Reg (2016). “Sovereignties old and new: Canada, Quebec, and Aboriginal peoples”, *Studies in Political Economy*, Vol. 58, No 1, p. 69-96.
- WOEHLING, José (1995). « Les aspects juridiques d'une éventuelle sécession du Québec », *La Revue du Barreau canadien*, Vol. 72, No 2, p. 293-329.
- XHARDEZ, Catherine, et Mireille PAQUET (2021). “Beyond the Usual Suspects and Towards Politicisation: Immigration in Quebec’s Party Manifestos, 1991–2018”. *Journal of International Migration and Integration*, Vol. 22, No 2, p. 673-690.